



## Rapport du Président à la Séance Plénière

### Séance des 18 et 19 décembre 2025

---

Rapport n°	25SP-1998
Commission(s)	Commission Finances du 15 décembre 2025
<b>Objet</b>	<b>Budget Primitif 2026</b>

---

**Le présent rapport concerne le budget primitif qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Selon l'article L4311-1 du code général des collectivités territoriales, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, pour une année, les recettes et les dépenses de la Région, ici pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2026. Le projet de budget primitif pour 2026 s'équilibre par sections, en dépenses et en recettes, et vous est proposé en cohérence avec la stratégie budgétaire présentée lors du débat des orientations budgétaires, qui s'est tenu le 13 novembre 2025.**

Pour la sixième année consécutive, l'élaboration du budget de la Région s'inscrit dans un climat d'incertitude qui semble de plus en plus devenir la norme, comme une perpétuité que personne n'avait anticipée. Il se pourrait que la guerre en Ukraine qui dure depuis bientôt quatre ans marque le crépuscule de l'Europe en paix, conduisant à une nouvelle priorisation en matière de dépenses publiques, alors même que la dégradation de celles-ci pèse déjà sur les perspectives économiques et budgétaires de la France.

Au fil des années, nous vivons une sorte d'effet papillon inversé, dans lequel l'accumulation de crises mondiales produit des effets concrets sur le quotidien des Français, des entreprises et des collectivités. Les perturbations internationales se répercutent sur le commerce local, les comportements de consommation, et sur la capacité des territoires à anticiper leur avenir. C'est dans ce paysage complexe que la Région Grand Est conçoit son budget primitif pour 2026.

Ce paysage est rendu d'autant plus aride qu'il combine ces facteurs extérieurs avec une évolution – une absence d'évolution, en fait – inédite en matière de recettes. En deux ans, seulement, les Régions ont dû faire face à un retournement majeur de leurs ressources : finie, la dynamique annuelle de la TVA sur laquelle nous avons légitimement bâti des plans d'investissement. Ce changement de modèle – couplé à des ponctions de l'Etat sur nos recettes – doit bien être perçu comme tel pour comprendre l'obligation faite aux Régions de questionner profondément leurs interventions.

Les alertes sont convergentes, qu'elles émanent de la Cour des Comptes, du Fonds Monétaire International ou de la Commission européenne : des efforts budgétaires significatifs sont nécessaires pour redresser les finances publiques françaises, même si on notera que la Cour interpelle, dans son rapport de septembre dernier, sur la distorsion de l'effort demandé en 2025 aux collectivités, notamment aux Régions. Par ailleurs, certains secteurs comme celui des transports qui concerne particulièrement les Régions connaissent des charges qui croissent de façon rapide. En ayant à l'esprit le volume que représentent ces dernières dépenses pour notre collectivité, on peut rappeler qu'un récent rapport de l'Inspection Générale des Finances invite à « repenser le modèle ferroviaire » ; la Région y souscrit : la hausse des charges du transport ferroviaire (et des transports scolaires et interurbains) atteint environ 20% depuis 2019.

Admettre les conditions complexes d'élaboration de ce budget et reconnaître que la situation est difficile pour tout le monde – depuis les ménages qui peinent en fin de mois jusqu'à de nombreuses entreprises qui font face à une raréfaction du crédit en passant par les exploitations agricoles dont les défis de transition sont immenses – ne doit pas conduire à lever le crayon. Donner un avenir, surtout dans l'adversité, est une responsabilité de la puissance publique. D'ailleurs, dans la récente 13<sup>e</sup> édition de la grande enquête IPSOS « Fractures françaises », il ressort que la part des Français considérant que le déclin du pays est irréversible est non seulement minoritaire mais a légèrement reculé au cours de la dernière année ; il nous faut aider la majorité « silencieuse » à prouver qu'elle a raison d'y croire, même si donner de l'espoir demande plus d'effort que de critiquer. Nous refusons de nous résigner à la dilution progressive d'une société dynamique et ambitieuse. Quand de plus en plus de nos concitoyens voient dans l'Etat une maison vide, la Région est là. Voter le budget primitif en amont de l'année civile est un acte de responsabilité, une démonstration de notre capacité à préparer l'avenir.

Les orientations budgétaires adoptées le mois dernier ont tracé la voie de cette ambition de protection : en 2026, la Région demeurera offensive. Dans ce contexte, elle fait un choix clair : sécuriser le cap que nous réaffirmons d'année en année, à savoir préserver notre jeunesse et donc continuer d'investir. Cela passe par une maîtrise rigoureuse de la dette et le maintien de ratios financiers sains. Ces principes qui ont permis d'améliorer notre situation resteront notre boussole.

Nous ferons évidemment rentrer le Pacte pour les Ruralités dans sa troisième année : après les 18 premiers mois, 83 % de ses mesures sont lancées, représentant déjà près de 400 M€ d'engagements. Le dispositif « Adaptation au changement climatique - Anticiper le manque d'eau » est l'un de ceux ayant généré le plus grand nombre de dépôts de dossiers, représentant une mobilisation de plus de 8 M€ et illustrant combien nous répondons aux besoins.

Tout ce qui contribue à l'épanouissement des jeunes du Grand Est (dispositif Jeun'Est), à leur éducation (ordinateur pour chaque lycéen, internat à 1€), à leur mobilité (transports scolaires), à leur sécurité (plan de sécurisation des lycées) et à leur confiance (telle la valorisation de leurs engagements avec les dispositifs « Villa Médicis » ou la compétition des métiers) bénéficiera du budget 2026.

Alors qu'en cinquante ans, le pourcentage de Français qui pensent que la science apporte plus de bien que de mal a été divisé par deux, devenant dramatiquement minoritaire, la Région augmentera en 2026 ses moyens dédiés aux opérations de recherche et contrats doctoraux.

A l'heure des vérités alternatives, celle du réchauffement climatique ne l'est (mal)heureusement plus : 71% des Français notent des effets négatifs du changement climatique sur leur vie quotidienne selon la dernière enquête « Fractures françaises ». Nous confirmerons cette année encore nos investissements dans la transition écologique comme l'illustreront l'entrée du projet Life Biodiv'Est dans sa phase opérationnelle ou encore les travaux dans les lycées, qu'il s'agisse des enjeux énergétiques ou de la désimperméabilisation des cours des établissements.

Décarboner nos modes de vie est indispensable, mais se déplacer continuera aussi d'être au cœur de nos vies et les territoires qui cesseront d'investir dans les mobilités perdront assurément de leur compétitivité. Ainsi les investissements pour la reconquête des petites lignes ferroviaires seront déployés : en 2026, ce seront des travaux sur la ligne 14 Nancy-Vittel en vue de sa réouverture, l'attribution du marché Bruche-Piémont-Vosges et la poursuite de la reprise en gestion des Lignes de Desserte Fine du Territoire.

La Région sera présente aux côtés des territoires dans des domaines essentiels à la préservation de leur identité et au maillage qu'ils offrent à notre vie sociale. Il en sera ainsi des soutiens à la rénovation du petit patrimoine : dans le Rapport de la Cour des comptes, publié en cet automne 2025, il apparaît que l'état des immeubles protégés est relativement meilleur en Grand Est que dans la moyenne nationale (46% en bon état contre 36%) alors même que le territoire est sur-représenté quant à la présence d'un tel patrimoine (13% du total national). La politique du Grand Est en faveur de la préservation de ce patrimoine est l'un des facteurs expliquant cette situation. Autre bande de ce spectre territorial : le maintien de l'aide au très haut débit satellitaire pour s'assurer d'un accès pour tous.

La France – historiquement en déficit d'exportations – est pénalisée dans une économie mondiale dont les rivalités sont exacerbées par la hausse des droits de douane notamment. L'an prochain, la Région relèvera le budget dédié aux salons et missions de prospection afin d'aider les entreprises à aller chercher des marchés à l'export à court terme.

Enfin, la première force du Grand Est, c'est le dynamisme apporté par les femmes et hommes qui y résident. Dans cette période critique, il faut plus que jamais en soutenir les initiatives et la Région augmentera donc les enveloppes de ses dispositifs en faveur des associations.

Comme l'ont montré les cinq derniers exercices et celui en cours, nous savons qu'il est possible d'avancer, même dans un environnement contraint, à condition d'effectuer des choix éclairés et assumés. Des solutions d'équilibre existent, qui permettent des efforts sans casser les dynamiques lancées.

Pour préserver le plus possible les actions transformantes et le cœur des services publics de la Région, travaillons à ajuster nos interventions aux pratiques et évolutions des besoins, en ciblant davantage celles ayant un effet levier – par exemple en matière de rénovation énergétique des copropriétés (renforcement des critères) et de biodiversité (recentrage des sorties nature sur les scolaires). Les aides au fonctionnement pour le dispositif Loj'Toit ont révélé des limites notamment grâce à une évaluation menée avec le CESER : nous favorisons un recentrage sur l'investissement. L'évolution de l'offre de distribution des billets TER permet de continuer la distribution physique, mais autrement, en tenant compte des pratiques des usagers et donc en privilégiant des lieux plus accessibles.

L'adaptation de l'offre TER durant les petites vacances est aussi, à l'heure des choix, une mesure de bon sens. Si nous ne faisons pas ces choix ciblés, ce sont des lignes entières qu'il faudrait arrêter. Or, dans l'étude UFC-Que Choisir de novembre 2024 sur l'accès aux transports publics, le Grand Est est, avec les Hauts-de-France et la Région Sud, l'une des trois Régions présentant la plus grande part d'habitants résidant à moins de dix minutes d'un arrêt de transport en commun. Ce maillage de l'offre est essentiel pour convaincre de la faisabilité de moins utiliser la voiture ; nous voulons le préserver.

Les entreprises bénéficient des infrastructures et des services que la Région développe, notamment en matière de mobilité. Leur contribution à ces efforts est cohérente, comme elles le font pour les transports en commun de proximité. En retour, la Région se doit d'accompagner ces mêmes entreprises pour leur permettre de maintenir ou d'accroître leur compétitivité, qu'il s'agisse d'accès au crédit ou d'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi nous proposerons, en 2026, un plan dédié, pour concilier responsabilité collective et soutien à l'activité économique. L'initiative récente de la Commission européenne portant des projets réglementaires visant à mieux protéger les entreprises européennes rejoint cet objectif de compétitivité ; la Région salue ces évolutions et s'attachera à les mettre en œuvre dès 2026, tant dans sa propre politique d'achat que par une adaptation de ses dispositifs.

Maîtriser nos finances sans pénaliser le territoire et ses acteurs, c'est aussi aller vers des pratiques de gestion mieux corrélées à nos capacités et à notre rôle qui n'est pas, par exemple, d'apporter de la trésorerie à des acteurs dont la situation financière est meilleure que la nôtre. L'harmonisation de nos interventions, là où des disparités historiques ne se justifient plus, permettra de rendre nos choix plus lisibles et plus équitables.

Ces orientations témoignent de l'attention portée par la Région à l'analyse financière rétrospective et prospective du CESER présentée le 6 novembre dernier : la deuxième assemblée régionale y souligne qu'un scénario tendanciel « *[contraint] le Conseil Régional à une maîtrise renforcée des dépenses et des recettes attendues ainsi qu'à l'ajustement de l'investissement* » et cela conduit le CESER à demander « *une priorisation accrue des politiques régionales* ».

Grâce à ces choix, la Région se donne les moyens de conserver les marqueurs de son action, en application de ses obligations mais aussi des attentes qu'elle perçoit. Protéger et entraîner sont les deux ambitions du budget 2026. Les poursuivre impose de mettre l'accent sur certaines de nos actions, celles dont nous savons qu'elles sont plus efficaces, plus attendues. Ne pas pouvoir tout faire, ne pas chercher à tout faire est aussi un gage de sérieux, à l'heure où nos concitoyens sont demandeurs de clarté dans l'action publique multi-acteurs, et de constance dans les orientations.

Nous devons montrer que la collision entre les défis doit faire tressaillir et non engourdir. Nous savons depuis bien longtemps que le véritable horizon n'est pas là où s'adosse le ciel mais la limite que l'on se donne. L'angoisse de l'avenir, notamment chez les jeunes, est une réalité. Face à elle, la résignation serait une faute. Il est de notre devoir de proposer, d'innover, et de rappeler que nous avons encore les moyens d'agir. Le budget 2026, deuxième plus élevé de l'histoire de la Région, en est la preuve. Dans un monde incertain, la Région Grand Est choisit de rester un levier de progrès, de solidarité et de résilience.

\* \* \*

Il vous sera proposé à l'issue des débats budgétaires :

- **d'arrêter** le montant du budget principal à (montants en euros) :

Chapitre	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE				RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	20 585 983	21 220 090	25 339 483	199 619 915	385 000	9 964 910
900-5 / 930-5	45 000 000	80 000 000	303 801 509	78 350 000	293 800 000	78 350 000
902 / 932	250 065 414	525 183 295	281 912 100	694 275 329	80 346 500	129 727 787
903 / 933	80 479 000	59 335 231	51 972 580	64 099 005	3 050 000	714 000
904 / 934	22 912 253	1 100 000	8 912 253	1 100 000		
905 / 935	79 235 000	2 583 726	96 290 000	2 583 726	3 420 000	0
906 / 936	182 649 350	55 760 140	130 838 232	57 524 469	2 898 335	5 703 000
907 / 937	51 774 459	18 519 466	53 435 459	20 918 196	7 690 000	7 565 000
908 / 938	1 707 863 306	911 864 183	485 760 732	1 150 480 297	163 274 979	321 678 200
922					35 000 000	
923			226 317 186		604 619 176	
925			305 000 000		305 000 000	
926			723 000 000		850 000 000	
940				83 781 998		72 304 850
941				38 000 000		2 191 489 557
942						121 473 600
943				76 000 000		600 000
944				2 742 425		
945				3 300 000		
946				850 000 000		723 000 000
950	20 000 000					
951					339 795 544	
952		40 000 000				
953				339 795 544		
954					3 300 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 460 564 765</b>	<b>1 715 566 131</b>	<b>2 692 579 534</b>	<b>3 662 570 904</b>	<b>2 692 579 534</b>	<b>3 662 570 904</b>

- **d'arrêter** le montant du budget annexe « Expérimentation du transfert du Réseau Routier National » à (montants en euros) :

Chapitre	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE				RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930				20 000		
900-5 / 930-5						
902 / 932						
903 / 933						
904 / 934						
905 / 935						
906 / 936						
907 / 937						
908 / 938	22 000 000	75 000 000	120 372 000	11 135 000	43 845 246	34 550 323
922					8 000 000	
923			917 000		46 778 431	
925			108 372 000		108 372 000	
926					2 000 000	
940						
941						
942						
943				730 000		
944						
945						
946				2 000 000		
950						
951					20 665 323	
952						
953				20 665 323		
954						
<b>TOTAL</b>	<b>22 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>229 661 000</b>	<b>34 550 323</b>	<b>229 661 000</b>	<b>34 550 323</b>

- **d'approuver** les documents comptables et leurs annexes ;
- **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans les documents budgétaires ;
- **de procéder** aux affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement conformément à l'annexe ;
- **de donner** délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement et la Banque des Territoires, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux. La mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit aux budgets ;

- **d'octroyer** la Garantie de la Région Grand Est dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la Région Grand Est est autorisée à souscrire pendant l'année 2026,
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Région Grand Est pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
  - la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - si la Garantie est appelée, la Région Grand Est s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de Garanties octroyées par le Président de la Région Grand Est au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
  
- **d'autoriser** le Président ou son représentant, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ;
  
- **d'autoriser** le Président de la Région Grand Est à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
  
- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 60 000 € pour l'année 2026, imputés sur le chapitre 930, à l'association de prévoyance et de solidarité des Conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT, et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe ;
  
- **d'autoriser** le Président à utiliser le compte 1021 pour les opérations de régularisation d'actif nécessaires à l'intégration au patrimoine régional de biens qui n'y apparaissent pas ;
  
- **d'autoriser** le Président à pourvoir les emplois vacants par la voie du recrutement d'agents titulaires ou par voie contractuelle compte tenu de la spécificité de certains emplois ou en cas d'échec de la recherche d'agents titulaires et à signer les contrats d'engagement du personnel ;
  
- **d'autoriser** le Président à passer tous contrats et conventions relatifs à la gestion du personnel ;
  
- **d'autoriser** le Président à recourir à des contrats d'apprentissage au sein des services de la Région Grand Est et d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires ;
  
- **d'autoriser** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2026 et d'approuver le versement de la cotisation au CNAS aux conditions fixées par la convention d'adhésion conclue en 2019, réactualisée en novembre 2025. Le montant prévisionnel est estimé à 1 710 000 € et sera prélevé sur les chapitres 930, 932, 933, 937 et 938 ;
  
- **d'approuver** la convention entre la Région et l'Amicale du Personnel pour l'année 2025 telle que jointe en annexe et **d'autoriser** le Président à la signer. La subvention de fonctionnement étant fixée à 600 000 euros pour l'exercice 2026 ;

- **d'allouer** au dispositif du fonds social de secours une enveloppe annuelle de 40 000 € et d'autoriser le Président à signer les arrêtés de versements du fonds social en faveur des agents de la collectivité ;
- **d'accorder**, conformément à l'article 20 du protocole d'accord relatif à l'exercice des droits syndicaux et au dialogue social au sein de la Région Grand Est en date du 26 septembre 2023, le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026, pour une enveloppe globale de 45 000 € aux organisations syndicales représentées au Comité Social Territorial de la Région Grand Est. Cette subvention est calculée au prorata de la représentativité au Comité Social Territorial des cinq organisations syndicales telle qu'elle résulte des élections professionnelles du 8 décembre 2022. Elle sera répartie comme suit :
  - o Confédération Française des Travailleurs Chrétiens : 11 177 €
  - o Confédération Générale du Travail : 12 495 €
  - o Force Ouvrière : 14 256 €
  - o Fédération Syndicale Unitaire : 2 843 €
  - o Union Nationale des Syndicats Autonomes : 4 229 € ;
- **de verser** cette subvention de fonctionnement en une seule fois dès sa notification au bénéficiaire et sous réserve que l'organisation syndicale bénéficiaire ait fourni à la Région un bilan détaillé de l'utilisation de la subvention versée au titre de l'exercice précédent. Ce document devra être certifié exact par le représentant habilité de l'organisation syndicale ;
- **de fixer** les coûts horaires moyens bruts chargés suivants pour les agents d'une Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) et **d'appliquer** ce coût au calcul des travaux en régie effectués dans les établissements en 2026 : 27,26 €/h pour un poste côté R, 28,39 €/h pour un poste côté G1, 32,13 €/h pour un poste côté E1 et 53,62 €/h poste pour un côté E2 ;
- **de fixer** les coûts horaires moyens bruts chargés suivants pour les Chargés d'Opérations Immobilières et **d'appliquer** ce coût au calcul des travaux d'ingénierie en régie effectués au sein des maisons de région ou de la direction de l'immobilier et de la maîtrise d'ouvrage en 2026 : 40,81 €/h pour un poste côté P1 en maison de Région et 43,87 €/h poste pour un côté P1 à la DIMO ;
- **de fixer** la liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de fonction à un seul emploi de collaborateur de cabinet et aux postes de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint ;
- **de prendre en charge** directement pour chaque véhicule concerné les frais de carburant, péage, entretien, assurance, impôts et taxes ;
- **d'affecter** le véhicule de fonction à l'usage exclusif de l'agent ou collaborateur concerné, pour les nécessités de service ainsi que pour ses déplacements d'ordre non professionnel sur le territoire national et à l'étranger ;

- **d'approuver** l'attribution de cadeaux protocolaires dans le cadre notamment d'accueil de personnalités ou de délégations étrangères, de déplacements à l'étranger, de remises d'insignes honorifiques, de remises de prix par des associations pour un montant de 15 000 € en 2026.

\*\*\*

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer**

Le Président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F Leroy' with a stylized flourish at the end.

Franck LEROY



ALSACE  
CHAMPAGNE-ARDENNE  
LORRAINE

# **BUDGET PRIMITIF**

**2026**

**SEANCE PLENIERE**

**18 décembre 2025**

# Sommaire

1.	ETRE PRÉCURSEUR ET PROTECTEUR POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES .....	4
1.1.	LES MOBILITÉS, VECTEURS DE COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DU GRAND EST	4
1.2.	JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION : PRÉPARER AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN ....	7
1.2.1	<b>Poursuivre les actions régionales pour des lycées durables, accueillants et sûrs au plus près des territoires .....</b>	<b>7</b>
1.2.2	<b>Développer les talents, proposer de nouveaux chemins grâce à la formation .....</b>	<b>8</b>
1.2.3	<b>Former des professionnels des métiers sanitaires et sociaux pour les territoires régionaux .....</b>	<b>9</b>
1.2.4	<b>Mieux informer, améliorer l'attractivité des métiers et des formations .....</b>	<b>9</b>
1.2.5	<b>Contribuer à renforcer le sport comme vecteur d'attractivité, de performance, mais aussi de bien-être, de santé et de vitalité pour les territoires.....</b>	<b>10</b>
1.2.6	<b>Agir pour la citoyenneté et l'autonomie des jeunes.....</b>	<b>10</b>
1.2.7	<b>Promouvoir et soutenir le vivre ensemble, valoriser l'engagement au plus près des territoires .....</b>	<b>11</b>
1.3.	ASSUMER NOS PRIORITÉS POUR ACCELERER LES TRANSFORMATIONS ET FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE .....	12
1.3.1.	<b>Renforcer les actions à fort effet de levier et à impact sur nos territoires en matière de développement économique, de recherche et d'innovation.....</b>	<b>12</b>
1.3.2.	<b>S'inscrire résolument dans la stratégie Ambition 2030 pour accompagner la transformation et la résilience des exploitations agricoles et des entreprises du vivant ...</b>	<b>13</b>
1.3.3.	<b>Agir pour un tourisme durable et digital au service des territoires du Grand Est</b>	<b>14</b>
1.3.4.	<b>Faire de la Région Grand Est une terre de culture exemplaire, pour ceux qui en bénéficient, ceux qui la vivent et ceux qui la font.....</b>	<b>15</b>
1.3.5.	<b>Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux au service des bassins de vie transfrontaliers et de l'attractivité de la Région Grand Est .....</b>	<b>16</b>
1.4.	TRANSITIONS, TERRITOIRES ET RURALITÉS.....	17
1.4.1	<b>Agir pour une économie à énergie positive et sobre en ressources .....</b>	<b>17</b>
1.4.2	<b>Amplifier l'aménagement durable en fédérant les collectivités territoriales et les structures d'aménagement .....</b>	<b>19</b>
1.4.3	<b>Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région Grand Est .....</b>	<b>19</b>
1.4.4	<b>Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques.....</b>	<b>20</b>
1.5.	GARANTIR LA SOBRIÉTÉ DU FONCTIONNEMENT EN INTERNE .....	21
1.5.1.	<b>Assurer le fonctionnement de l'administration régionale .....</b>	<b>21</b>
1.5.2.	<b>Assurer le fonctionnement des instances délibératives.....</b>	<b>21</b>
1.5.3.	<b>Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité</b>	<b>21</b>
1.5.4.	<b>Accompagner la transformation.....</b>	<b>23</b>
1.5.5.	<b>Assurer et gérer la qualité de la relation usagers.....</b>	<b>24</b>
2.	STRATÉGIE BUDGETAIRE .....	25

2.1	DES RESSOURCES RÉGIONALES FAIBLEMENT DYNAMIQUES .....	25
2.2	LES DEPENSES D'INGENIERIE FINANCIERE.....	32
2.3	AMELIORER LE PILOTAGE ET LA GESTION DES RISQUES DE LA COLLECTIVITE .....	33
2.4	DES INDICATEURS FINANCIERS QUI DEMEURENT SOLIDES.....	34
2.4.1	<b>Les arbitrages effectués permettent de contenir la progression des dépenses de fonctionnement et de préserver le taux d'épargne.....</b>	<b>34</b>
2.4.2	<b>Un endettement maîtrisé.....</b>	<b>34</b>
2.5	MOBILISER LES FONDS EUROPEENS AU PROFIT DE TOUS LES ACTEURS ET TERRITOIRES DU GRAND EST .....	36

# 1. ETRE PRÉCURSEUR ET PROTECTEUR POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES

## 1.1. LES MOBILITÉS, VECTEURS DE COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DU GRAND EST

### Un budget qui préserve les ambitions de la Région Grand Est en matière de mobilités

Le budget 2026 des mobilités s'inscrit dans un contexte général marqué par la nécessité de réduire les déficits publics. Il se situe ainsi à l'équilibre entre, d'une part, la conservation d'une ambition très forte d'offrir un service public permettant de répondre aux enjeux des usagers, des territoires, des entreprises et de la décarbonation, tout en étant marqué par des efforts de gestion.

Le budget des mobilités demeure plus que jamais un budget offensif et s'élèvera en 2026 à 1 632 M€, comprenant 1 145 M€ en fonctionnement, et 487 M€ en investissement. La hausse du budget de fonctionnement est contenue, tout en permettant de tenir compte de l'inflation et d'honorer les projets déjà engagés. Des efforts sont parallèlement entrepris sur la section d'investissement. La poursuite de la dynamique régionale sur les mobilités, qui connaît une demande croissante (+30 % de fréquentation depuis 2019), est aussi rendue possible par des adaptations de la Région. D'une part et afin de tenir compte de l'inflation observée, une indexation des tarifs acquittés par les voyageurs est prévue. Afin d'accompagner la dynamique du nombre de voyages occasionnels observée ces dernières années, la hausse des tarifs sera inférieure à l'inflation pour les titres occasionnels. D'autre part, l'optimisation des coûts de cette politique publique sera poursuivie en 2026 et verra les premiers effets de la rationalisation du schéma de distribution en partenariat avec La Poste ainsi qu'un allègement de certaines offres ferroviaires durant les petites vacances scolaires où une baisse du trafic est observée. Enfin, et de manière à conserver l'ambition d'une politique tournée vers les besoins des habitants et au service de l'attractivité de nos territoires, le versement mobilité régional et rural sera instauré. Les incertitudes relatives au contexte macro-économique et à l'impact total de la loi de finances pour 2026 sur le budget régional imposent de n'en arrêter le taux qu'en 2026, une fois connu le cadre budgétaire définitif et la somme de ses conséquences pour la Région.

### La sanctuarisation des compétences obligatoires

La Région a fait le choix de préserver ses compétences obligatoires en matière de mobilités. **La Région poursuivra ainsi sa politique très ambitieuse sur le TER**, permettant, en 2026 encore, de rendre possibles 240 000 voyages quotidiens dans les 1 900 trains régionaux. Le budget dévolu au transport ferroviaire de voyageurs s'élèvera ainsi à 857 M€, en fonctionnement - en hausse de 12% par rapport au BP 2025, notamment en raison de l'accroissement des péages ferroviaires - finançant principalement le contrat TER et 410 M€ en investissement.

L'offre ferroviaire régionale va ainsi se renforcer, à travers notamment une augmentation des capacités d'emport sur le sillon lorrain, liée à la location d'un matériel roulant luxembourgeois. La mise en exploitation progressive des rames 2 niveaux acquises à la Région Normandie permettra également d'améliorer l'offre sur cet axe stratégique. Au regard du contexte, cette préservation n'est toutefois pas antinomique avec certaines optimisations. Ainsi, l'offre TER sera adaptée durant les petites vacances scolaires et la mise en œuvre du partenariat pour la distribution des billets papier par La Poste permettra d'optimiser nos dépenses, à offre constante pour l'utilisateur.

**La Région sanctuarise aussi sa politique scolaire**, qui permet de transporter tous les jours 180 000

élèves. Dans l'Aube, le renouvellement des marchés de transport permettra, à compter de la rentrée 2026, une amélioration de l'offre et de la qualité du service (déploiement d'un système billettique dans les cars) tout en assurant par un travail d'optimisation une maîtrise de l'impact financier pour la Région. Une revue marginale de l'offre interurbaine, la baisse des indices de revalorisation des prix des marchés de transport ainsi que différents efforts de gestion permettront plus globalement d'atteindre un budget en fonctionnement de 280 M€.

**En termes d'amélioration du parcours usager**, la Région va s'engager en 2026 dans une refonte du système numérique de distribution et d'information voyageur, pour unifier les systèmes régionaux ferroviaires et routiers dans un seul système plus moderne, plus lisible, et plus efficace. Sans attendre les premiers résultats concrets de ces investissements qui arriveront après 2026, de nouveaux distributeurs de billets en gare seront déployés.

### **Un engagement préservé pour les grandes priorités régionales que sont les ruralités, le vélo et la décarbonation**

**La Région souhaite par ailleurs préserver son engagement très fort au service des ruralités**, en poursuivant ses investissements pour remettre un état des petites lignes ferroviaires très dégradées. Elle pourra pour cela compter en 2026 sur sa structure, la société publique locale Grand Est infrastructures. La Région poursuivra par ailleurs le travail de mise en concurrence, notamment du lot Bruche – Piémont – Vosges, permettant une meilleure efficacité du service public. Les premiers travaux sur la ligne 14 devraient par ailleurs débuter. En cas de recette perçue de versement mobilité régional et rural (VMRR), les autorités organisatrices compétentes sur le territoire des communautés de communes pourront bénéficier du reversement de 10% du produit du VMRR afin de soutenir les politiques de mobilités des territoires.

Enfin, pour **poursuivre la décarbonation des mobilités**, la Région permettra à travers son soutien financier à SNCF Réseau l'avancement des travaux pour l'électrification de la ligne Paris-Troyes (phase 2 Nogent-Troyes), ainsi que des études et de premiers travaux pour le déploiement des services express régionaux métropolitains, instrument permettant de penser le choc d'offre de demain autour des métropoles régionales et dans les territoires périurbains pour crédibiliser les alternatives à la voiture individuelle. L'année 2026 verra d'ailleurs avancer les travaux de la démarche de préfiguration pour la constitution du SERM de Reims

Si la Région souhaite d'abord sanctuariser ses compétences obligatoires, elle reste également mobilisée sur ses autres politiques phares, dont **son plan vélo**. Ainsi, 2026 marquera la première année pleine pour le nouveau service régional de location de vélo Fluo à la journée. 52 gares du Grand Est devraient ainsi progressivement être équipées pour proposer ce nouveau service. Le dispositif des 10 € par habitant est par ailleurs préservé, bien que ce dernier soit resserré pour être recentré vers les territoires qui en ont le plus besoin. C'est la même logique qui préside au maintien des aides à l'achat au vélo, recentré sur les personnes en situation de handicap.

### **Des resserrages nécessaires pour préserver ces priorités régionales**

Afin de mieux maîtriser le rythme des dépenses de certains dispositifs qui connaissent un large succès, il est proposé un encadrement de l'enveloppe annuelle du dispositif DIRIGE et du dispositif de soutien aux infrastructures cyclables. Dans cette même orientation, le soutien à l'aide à l'achat de vélos est concentré sur les vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La Région souhaite en dernier lieu recentrer son soutien aéroportuaire sur l'aéroport dont elle est propriétaire, à savoir celui de Metz-Nancy-Lorraine, dans l'attente d'une stratégie aéroportuaire qui fera suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci doit être présentée au premier semestre 2026. La Région met ainsi fin à son soutien en fonctionnement à l'aéroport de Vatry,

et ne reconduira pas sa participation au financement des charges imposées par l'Etat à celui de Strasbourg dans le cadre du prochain contrat triennal.

### **Un investissement pour le réseau routier national, en lien avec un accroissement des aides aux entreprises - [BUDGET ANNEXE]**

2026 marque la poursuite de l'engagement régional dans la gestion des 525 km du réseau routier national, à travers la régénération et la modernisation des infrastructures.

Il est proposé, à travers un budget annexe assurant transparence et lisibilité des investissements, que la Région poursuive le **financement des travaux pour remettre en état le réseau routier** structurant du territoire, mais aussi pour assurer la **conduite d'investissements majeurs**, attendus de longue date par les territoires et souvent inscrits au CPER 2023-2027 (il s'agit par exemple sur la RN4 du chantier de la mise à 2x2 voies entre Gogney et St-Georges ou de la section Ouest de la déviation de St-Dizier, de la mise en sécurité du carrefour de la RN44 et de la RD260 à Couvrot, etc.). 133,2 M€ sont ainsi prévus sur le budget annexe de la Mission Réseau routier national, dont 121,3 M€ en investissement. Alors que le droit à compensation de l'Etat est estimé à 33,15 M€, le volume d'investissements opérationnels de 120,4 M€ traduit la volonté de la Région de dynamiser fortement le niveau des investissements par rapport à ce que faisait précédemment l'Etat.

Au-delà de la poursuite de ces travaux, l'année 2026 sera marquée par la **mise en œuvre progressive de dispositifs de soutien à l'attractivité et à la compétitivité** des filières professionnelles, plus d'un an avant la mise en place proposée de l'écocontribution poids lourds. Ces dispositifs doivent permettre notamment aux entreprises de verdir leur parc, de renforcer leur sobriété hydrique ou de transformer leurs processus industriels.

Enfin, dans cette même démarche de soutien à l'attractivité et à la compétitivité des acteurs économiques du Grand Est, il est proposé d'accompagner le transfert modal du transport de marchandises. Dans la **suite de la stratégie fret, le dispositif Cap'fret sera élargi** en s'appuyant sur ce budget annexe, afin d'accroître les possibilités d'intervention régionales sur les projets structurants de rénovation de certaines lignes capillaires frets, tout en investissant un nouveau champ d'action : les **installations terminales embranchées privées**. Les entreprises propriétaires d'infrastructures ferroviaires sur leur domaine privé pourront ainsi être aidées par la Région Grand Est pour favoriser la décarbonation du transport des marchandises. Les industriels, les chargeurs comme les transporteurs seront ainsi incités à engager une transformation de leurs capacités de transport.

## **1.2. JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION : PREPARER AUX COMPETENCES DE DEMAIN**

### **1.2.1 Poursuivre les actions régionales pour des lycées durables, accueillants et sûrs au plus près des territoires**

La Région Grand Est conforte dans la durée ses actions au service des lycées, des lycéens et de la communauté éducative, pour des lycées durables, accueillants et sûrs, au plus près des territoires avec une orientation forte dans l'adaptation au changement climatique.

La Région poursuit son engagement en investissant et agissant pour la transition écologique et énergétique. Le programme régional d'investissement pluriannuel vise la sobriété sur le volet immobilier (poursuite des travaux au titre du « Plan Lycées Verts », du déploiement de lampes Led - plan Neolux, nouvelles chaufferies équipées ou modernisées via les installations de Gestion Technique Centralisée / Bâtiment, raccordement de nouveaux lycées à des réseaux de chaleur à dominante biomasse, installations solaires, ...). L'objectif est de diminuer les consommations énergétiques d'ici 2030 de près de 40 % par rapport à 2019. En outre, le plan régional de désimperméabilisation des espaces extérieurs de lycées contribue à adapter les lycées au changement climatique. Déployé sur tout le territoire, ce plan porte comme ambition la désimperméabilisation de 100 cours de lycées d'ici 2030.

Par ailleurs, la Région se mobilise, aux côtés des acteurs de l'éducation, pour le bien-être des élèves et de la communauté éducative ainsi que dans l'accompagnement des choix d'avenir des élèves, via l'évolution de la carte des formations professionnelles et la modernisation des plateaux techniques. Des investissements sont consentis particulièrement pour les lycées professionnels afin d'accompagner les évolutions des formations professionnelles nécessaires aux transitions (écologiques, industrielles, numériques) que connaît le monde du travail d'aujourd'hui et de demain. Les établissements sont ainsi équipés du matériel nécessaire aux formations qualifiantes, pour préparer les jeunes à une insertion professionnelle réussie. Pour faciliter les choix et ne pas les limiter à la proximité, l'internat à 1 euro sera maintenu.

Dans ce cadre, la Région continuera de mettre à disposition de chaque lycéen un ordinateur (23,5 M€) ainsi que la gratuité des ressources (manuels scolaires) numériques.

La Région poursuivra également sa stratégie de transformation numérique des lycées dans le cadre du programme Lycée 4.0, avec le pilier central dit Hécate de la modernisation des infrastructures numériques en lycée et en centrale. Cette démarche vise à garantir à chaque établissement un environnement numérique de travail (ENT MBN NG) performant, sécurisé et interopérable, facilitant les usages pédagogiques et administratifs, pour un montant global de 15 M€. Cette grande phase de modernisation vise également à traiter les obsolescences des premières infrastructures du Lycée 4.0 et préparer l'avenir pour un montant de 10 M€ associés à 5,5 M€ d'équipements (ordinateurs dans les lycées, dispositifs de collaboration collective...).

Les investissements engagés permettent d'améliorer la résilience et la disponibilité des réseaux, de renforcer la cybersécurité, et d'assurer la cohérence technique des équipements. Ces chantiers, inscrits dans une logique de service public numérique de confiance, participent à l'attractivité des lycées, à la réussite des élèves et à la valorisation du patrimoine numérique régional. L'optimisation des moyens de fonctionnement (support, assistance, connexion internet) reste un enjeu principal afin de contenir les coûts à 7 M€.

S'agissant de la sûreté des établissements, enjeu majeur, la Région déploie un programme régional de sécurisation des lycées publics, avec l'équipement en cours de 16 lycées-pilotes ainsi que, après retour d'expériences intégrées, de 35 autres établissements en 2026.

Chaque lycée sera progressivement équipé d'une plateforme unique de supervision, de caméras de vidéoprotection, de systèmes d'alerte et d'évacuation (PPMS), de dispositifs anti-intrusion et de contrôle d'accès aux entrées sensibles, ainsi que de systèmes de remontée des alarmes incendie. Dans la même logique, des aménagements des clôtures et ouvrants pourront être réalisés en complément. Un déploiement généralisé s'ensuivra, sur une base pluriannuelle.

En 2026, la Région poursuivra également ses investissements pour maintenir le parc immobilier en conditions opérationnelles, soit par accords-cadres avec marchés subséquents (entreprises de travaux et concepteurs), soit en régie directe par l'intervention des EMOP ou par projets de maintenance plus spécifiques et de taille significative. Sont en outre prévus la poursuite des opérations PPI importantes en phase travaux, de consultation d'entreprises ou d'études, à l'instar des opérations sur les lycées Mermoz, Rostand (dernière tranche), Heinrich-Nessel, Labroise, Blaise Pascal Forbach, Condorcet, Cuvelette, Mondon, Toullois, Haie Griselle (dernière tranche), Diderot Langres, Saint-Exupéry, Hessel, Bazin, Arago, Eiffel Reims, Somme-Vesle, JB Clément, Bugatti, ou encore Bichat.

Au total, on compte ainsi plus de 450 opérations immobilières actives simultanément, de tailles et de natures très variées.

La Région, malgré le contexte national incertain, maintient les dotations de fonctionnement auprès des établissements. L'écrêtement du fonds de roulement maximum passera de 100 à 90 jours.

Quant au soutien financier des familles, la Région maintiendra, de façon volontariste, son plan régional internat restauration et un soutien aux fonds sociaux des établissements.

L'aide à la qualité de la restauration au lycée destinée à soutenir les achats de denrées bio, locales, et de qualité sera également poursuivie afin d'offrir des repas de qualité.

### **1.2.2 Développer les talents, proposer de nouveaux chemins grâce à la formation**

La Région poursuit de manière déterminée son action en faveur des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, pour favoriser leur insertion professionnelle. Celle-ci se traduit par la structuration d'une offre de formation cohérente avec les attentes des employeurs et les parcours des publics concernés.

Au regard du contexte budgétaire contraint et d'une baisse des crédits du PACTE d'investissement dans les compétences pour 2026, les priorités sont recentrées. La Région s'attachera en effet à poursuivre, dans une volumétrie réajustée, une politique de formation professionnelle continue pour les demandeurs d'emploi, en adéquation avec les besoins en recrutement des entreprises, en phase avec les enjeux de développement des filières stratégiques pour le territoire régional et en fonction du profil des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés. Elle financera ainsi des formations qualifiantes répondant à des besoins de recrutement liés à des métiers en pénurie ou à des projets d'implantation/d'extension d'activités.

L'action de notre collectivité visera également à rapprocher de l'emploi ceux qui s'en sont éloignés durablement avec des parcours personnalisés les préparant à l'entrée en formation qualifiante. Ces parcours identifieront au regard des écarts mesurés entre les compétences requises et celles détenues, les actions de mobilisation ou de remise à niveau nécessaires en amont pour accéder ensuite à une formation qualifiante.

Ils seront mis en cohérence et en convergence avec les investissements dans les formations initiales professionnelles, l'émergence des plateaux techniques, des campus des métiers et des qualifications, pour assurer un maillage territorial cohérent d'équipements.

Enfin, dans une région au cœur de l'Europe, le soutien aux compétences linguistiques pour tous les habitants du territoire sera poursuivi à travers notamment la plateforme d'auto-entraînement en langues, « Do you speak Grand Est ».

### 1.2.3 Former des professionnels des métiers sanitaires et sociaux pour les territoires régionaux

La Région a fortement augmenté les places de formation pour les métiers sanitaires ces dernières années. Elle souhaite poursuivre cet effort dont l'intensité dépend cependant étroitement de la capacité de l'Etat à maintenir ses propres engagements.

En cohérence avec les besoins en professionnels dans les métiers du sanitaire et du social, les formations permettant d'accéder à ces emplois resteront une priorité régionale. Malgré tout, une rationalisation de l'offre de formation déployée, au vu des taux de remplissage et des moyens financiers alloués aux instituts de formation, sera engagée.

De façon générale, l'effort consenti pour soutenir financièrement les boursiers, qui représentent près d'un tiers des apprenants, sera maintenu. L'objectif est d'améliorer la qualité du parcours de ces élèves lorsqu'ils sont en stage et sécuriser les parcours.

Enfin, les aides à l'investissement des instituts de formation seront poursuivies afin de permettre aux instituts d'acquérir les équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements. Un plan de remise à niveau de l'infrastructure des réseaux informatiques des instituts est également en cours, leur permettant ainsi de développer des pratiques pédagogiques numériques et innovantes. Par ailleurs un certain nombre de projets immobiliers seront accompagnés.

### 1.2.4 Mieux informer, améliorer l'attractivité des métiers et des formations

En 2026, la politique régionale d'attractivité des métiers et des formations poursuivra ses dynamiques autour de la priorité de la valorisation de l'enseignement professionnel à travers 3 axes et dans un contexte clarifié de répartition des compétences avec l'État.

Le développement des actions **d'information sur les métiers et les formations dans les collèges** afin de mieux valoriser l'attractivité de l'enseignement professionnel sera poursuivi.

Il s'agira en 2026 de décliner opérationnellement la **charte régionale d'engagement de découverte des métiers au collège signée en 2024 avec les autorités académiques conformément à la délibération prise par l'assemblée plénière du 16 octobre 2025**. À travers cette charte, la Région s'engage plus particulièrement à mettre davantage en évidence les formations insérantes et porteuses d'avenir auprès du public collégien, en s'appuyant sur le réseau des Maisons de Région.

Un plan d'information et de communication pluriannuel, partagé et priorisé, dédiés **aux métiers de l'industrie** afin d'en modifier les représentations, sera structuré de façon partenariale. De ce point de vue, l'amélioration de la **mixité des métiers** de ce secteur, qui constitue de ce fait un facteur de tensions de recrutement, sera priorisée.

Une grande partie de l'année 2026 sera consacrée à **la préparation des sélections régionales de la compétition des métiers Worldskills**, qui se dérouleront au début de l'année 2027 avec pour objectif de dépasser les 10 000 visiteurs.

En effet, cette compétition est conçue comme un moment privilégié de connaissance de l'enseignement professionnel pour les élèves, et leurs professeurs avant les choix d'orientation post-troisième.

Le **portail Orient'est** connaîtra d'importantes évolutions en 2026 pour mieux s'articuler à l'ensemble des autres portails comme celui de France Travail, ou l'Onisep. Nous y intégrerons des fonctionnalités d'intelligence artificielle pour davantage mettre en évidence les métiers d'avenir.

### **1.2.5 Contribuer à renforcer le sport comme vecteur d'attractivité, de performance, mais aussi de bien-être, de santé et de vitalité pour les territoires**

À travers son soutien en faveur des acteurs sportifs de l'ensemble du territoire, la Région confortera le sport comme une priorité d'action avec un impact transversal, bien au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Son budget de fonctionnement sera maintenu à même hauteur qu'en 2025.

Les **investissements importants** soutenus ces dernières années, en faveur de 323 projets depuis 2021, pour un engagement total de plus de 34 M€ sur la période, représentent un atout considérable pour **une offre de services de proximité pour les habitants, mais aussi de qualité pour le haut niveau**. En 2026, cet effort sera poursuivi et tourné notamment vers les territoires les plus ruraux, via « Campagne sportive en Grand Est », au profit de nos petits clubs amateurs.

Le Grand Est comptant plus de 350 clubs évoluant en niveau national et une dizaine de sportifs sélectionnables aux Jeux d'hiver de Milan Cortina en février 2026, **une attention sera maintenue en faveur de la performance sportive et du haut niveau**. Des structures toujours plus modernes et performantes seront mises à disposition des athlètes au sein des CREPS de Reims, Nancy et Strasbourg.

Parce que le sport s'adresse à tous, dans une dimension durable et inclusive, un plan d'actions **parasport** sera déployé et inscrit dans le cadre de la feuille de route handicap de la collectivité. De même, des initiatives spécifiques seront menées pour l'égalité et la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport, notamment dans le cadre du futur plan Égalité pluriannuel. Enfin, les lycéens continueront à être soutenus dans leur pratique sportive scolaire via un avantage financier Jeun'Est.

Ces priorités seront pleinement intégrées dans le cadre du **renouvellement du partenariat avec les quelques 80 ligues et comités sportifs régionaux** sur la période 2026-2028, qui assurent la bonne gouvernance et la structuration des disciplines sur notre territoire.

### **1.2.6 Agir pour la citoyenneté et l'autonomie des jeunes**

La Région place la jeunesse au cœur de son action. L'objectif est clair : offrir à chaque jeune les conditions optimales pour un parcours scolaire, de formation, professionnel, mais aussi citoyen, réussi et porteur d'avenir.

**En 2026, l'éducation des jeunes demeurera une grande priorité, pour former des citoyens éclairés**. Dans cet objectif, la Région consacrera une enveloppe de plus de 2,8 M€ pour le déploiement de grands projets éducatifs, tout en soutenant les lycées du Grand Est dans leurs programmes d'animation de la vie lycéenne et culturelle.

La Région poursuivra et renforcera par ailleurs son ambition pour la **réussite et le bien-être des étudiants**, à travers le déploiement de son **Plan de Vie de campus et des Talents 2024-2027**, qui a connu un vif succès auprès des étudiants en 2025. Plus de 26 505 d'entre eux ont participé et bénéficié des mesures déployées (santé, activité physique et mobilité douce). L'année 2026 permettra de conforter les mesures, tout en investissant des champs comme la précarité, notamment alimentaire.

En 2026, **la Région permettra à nouveau aux jeunes de participer activement à la découverte de l'action publique**, par l'installation d'une **nouvelle mandature du Conseil régional des Jeunes (CrJ)**, avec 72 membres de 15 à 29 ans, venus de tout le Grand Est.

Porteur et développeur d'idées, instructeur des demandes de soutien reçues via notre dispositif « Expérience de Jeunesse », le CrJ est un espace d'échanges et de démocratie, qui intègre pleinement les jeunes dans la vie de la collectivité, en leur faisant confiance.

**L'initiative et l'entrepreneuriat des jeunes** constitueront également un axe fort en 2026, avec l'objectif de contribuer à créer un tremplin vers l'emploi et le projet professionnel. Avec près de 160 jeunes soutenus en 2025, pour un montant total de 0,34 M€, nos dispositifs de soutien seront confirmés.

Enfin, pour faciliter l'accès de tous à ces dispositifs, le **portail Jeun'Est** poursuivra son évolution et offrira une navigation plus intuitive et de nouveaux contenus. Des avantages Culture, Sport, Formation aux Premiers Secours, des bons plans, des jeux-concours, des informations et actualités sur les politiques régionales jeunesse seront disponibles.

### **1.2.7 Promouvoir et soutenir le vivre ensemble, valoriser l'engagement au plus près des territoires**

La Région poursuivra son **soutien à la vie associative**, à travers la mobilisation de deux dispositifs bien connus : DIVA'P et INV'EST Asso.

La collectivité régionale répondra également de manière adaptée aux projets des plus petites associations bénévoles présentes dans les territoires ruraux, en poursuivant le déploiement du dispositif ELAN Ruralité / Villages en fête qui a permis en 2025 d'accompagner plus de 400 projets. Elle poursuivra enfin le soutien au Mouvement Associatif et aux têtes de réseau associatives de l'éducation populaire, en leur fixant de nouveaux objectifs, plus en phase avec les attentes des associations et des bénévoles.

Le budget dédié à ce soutien au secteur associatif, parce qu'il est primordial pour la cohésion de nos territoires, sera amplifié en 2026.

**La lutte contre les discriminations demeurera une priorité**, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes. L'année 2026 verra ainsi l'adoption d'un nouveau plan pluriannuel d'actions. Par ailleurs, la **sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes des étudiants de 1<sup>re</sup> année des filières du sanitaire et du médico-social**, action particulièrement impactante, sera reconduite.

Enfin, la **feuille de route Handicap** sera présentée, et pourra être déployée en transversalité, en s'appuyant sur les compétences dévolues à la Région.

### **1.3. ASSUMER NOS PRIORITES POUR ACCELERER LES TRANSFORMATIONS ET FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE**

Alors que les priorités de l'action régionale sont toujours d'accélérer les transitions et d'accompagner au mieux le développement économique, touristique, culturel, ou encore de la bioéconomie, tout en veillant à l'équilibre des territoires, il convient de requestionner les modalités d'intervention de la Région à l'aune des défis posés par les nouveaux enjeux géopolitiques, énergétiques, sociaux et environnementaux, pour en améliorer l'efficience.

#### **1.3.1. Renforcer les actions à fort effet de levier et à impact sur nos territoires en matière de développement économique, de recherche et d'innovation**

Le soutien aux acteurs et aux territoires de la Région Grand Est en matière de développement économique, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation trouve son fondement dans deux types d'actions : des actions d'intervention (souvent des dépenses d'investissement), et des actions d'accompagnement (souvent des dépenses de fonctionnement). Les 10 ans de la Région offrent l'occasion de tirer un bilan des actions déjà menées et de requestionner les dispositifs devant être maintenus, renforcés ou encore ajustés afin de présenter un effet de levier maximum de l'argent public investi sur les territoires.

Le budget 2026 repose sur des lignes directrices qui guideront l'action régionale jusqu'en 2028. La priorité sera donnée à l'investissement, avec le maintien de capacités d'intervention régionale à la hauteur des années précédentes, tandis que les dépenses de fonctionnement seront optimisées en priorisant les actions ayant le plus d'impact et les politiques prioritaires de la Région.

La Région agit depuis plusieurs années pour soutenir le développement et la structuration d'un certain nombre de filières stratégiques : l'automobile, la santé, la bioéconomie et ou encore la défense et sur certaines technologies comme la cybersécurité et l'intelligence artificielle. Cet effort sera poursuivi en 2026 afin d'accompagner la transformation de ces secteurs, d'atteindre les objectifs de réindustrialisation et de tenir son rang en matière d'Investissements directs à l'étranger (IDE).

En matière d'investissements, les actions à fort effet de levier seront renforcées, en particulier le renouvellement de plusieurs outils d'ingénierie financière afin de garantir la démultiplication des moyens de la Région et le maintien d'une couverture globale de tous les enjeux sur les secteurs d'activité prioritaires. S'agissant des investissements productifs, la Région poursuivra sa politique de soutien aux transformations avec le déploiement des nouveaux modules conçus ou lancés en 2025 (RSE, IA, data, innovation ou défense en collaboration avec la Direction Générale de l'Armement) et la montée en puissance de la stratégie de décarbonation conduite avec l'Etat. Les actions déclinant le Pacte pour les Ruralités ou à destination du secteur de l'ESS seront maintenues et les aides à destination des entreprises en difficultés seront augmentées, en prévision d'un contexte perturbé. Certaines actions seront ajustées pour permettre cette priorisation, comme le soutien aux grandes entreprises, qui se fera au cas par cas en fonction des projets portés et non plus en guichet ouvert. La politique relative à la création d'entreprises sera également modernisée pour plus d'efficacité et une meilleure réponse aux enjeux des bénéficiaires et des opérateurs. Enfin, la Région poursuivra l'intégration progressive de critères d'incitativité, environnementaux ou technologiques dans ses dispositifs d'aides afin de soutenir le maximum de projets utiles aux territoires.

Une réflexion de fond sera lancée autour de la remise à plat de l'écosystème d'accompagnement des entreprises afin de réduire les disparités constatées aujourd'hui (focalisation sur les missions socles inscrites dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, couverture géographique, implication des EPCI, etc.) et de renforcer les synergies entre les acteurs au bénéfice des entreprises accompagnées.

En matière d'innovation, la Région renouvellera sa politique de soutien à travers le déploiement des Pôles universitaires d'innovation (nouveau conventionnement), la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit d'évaluation de sa politique de soutien aux start-ups (dont les conclusions seront rendues fin 2025) ou encore le déploiement d'un nouveau module Innovation dans les parcours de transformation à destination des PME industrielles. L'augmentation des dépenses de R&D dans les entreprises restera un objectif prioritaire de la Région.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, les actions 2026 de la Région seront structurées autour du lancement d'un appel à projets modernisé pour le financement d'équipements structurants de recherche, du maintien de budgets ambitieux pour le soutien aux chercheurs et aux doctorants (dans le cadre notamment des nouvelles conventions bilatérales avec les universités) et de nouveaux budgets pour le soutien aux projets de ressourcement technologique ou de réponse aux besoins des entreprises (Pacte Compétences). Enfin, dans le cadre de l'action initiée en 2025 pour l'accueil de chercheurs étrangers (« Welcome Package »), les premiers dossiers seront sélectionnés en 2026.

Afin de financer ces mesures, les actions à moindre valeur ajoutée, comme par exemple le soutien à la mobilité internationale des étudiants - qui bénéficient par ailleurs des bourses Erasmus - seront questionnées.

### **1.3.2. S'inscrire résolument dans la stratégie Ambition 2030 pour accompagner la transformation et la résilience des exploitations agricoles et des entreprises du vivant**

L'année 2026 s'appuiera sur les fondamentaux de la stratégie Ambition 2030, pour conduire les acteurs agricoles, viticoles et forestiers vers plus de résilience et de performance durable, notamment par l'innovation, non seulement technologique, mais aussi dans les pratiques. L'objectif est de rendre possibles et d'accélérer les transitions, d'optimiser l'usage des ressources et de sécuriser les filières face aux crises.

Le budget 2026 s'articule autour de trois priorités stratégiques : résilience, triple performance, innovation, en s'appuyant sur les contrats de filière, les programmes européens et une gouvernance renforcée, et en pleine cohérence avec le SRADDET, le Pacte des Ruralités et la planification écologique, pour garantir des politiques publiques structurantes à l'horizon 2030.

#### **Accélérer les transitions pour une meilleure résilience**

La Région amplifiera son engagement pour atteindre l'objectif d'entraîner 50 % des exploitations dans les transitions d'ici 2030. Les contrats de filière, mobilisant l'ensemble des acteurs, seront affirmés comme levier essentiel de cette ambition, conciliant qualité de l'alimentation, compétitivité et décarbonation.

Le programme Ambition Éleveurs entrera en phase de massification, afin de consolider le rôle stratégique de la polyculture-élevage comme solution clé aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux du territoire. Une stratégie analogue sera initiée pour les filières fruits et légumes.

### **Investir dans la triple performance**

La Région renforcera la mise à disposition d'outils de pilotage et d'aide à la décision par la donnée, afin d'améliorer la performance des acteurs dans leurs choix. Un soutien prioritaire sera apporté aux investissements visant la triple performance.

La filière forêt-bois, atout majeur de la lutte contre le changement climatique et de la souveraineté en matériaux, bénéficiera d'un accompagnement renforcé pour accélérer ses transitions et diversifier ses débouchés. La mise en œuvre du contrat de filière Viticulture 2024-2027 franchira une nouvelle étape en 2026, avec des dispositifs élargis de soutien à la structuration et au déploiement des démarches RSE dans les vignobles.

### **S'ouvrir aux marchés émergents par l'innovation**

Les contrats de filière dédiés aux biocarburants durables, biointrants, chimie du végétal et biotechnologies industrielles, fibres végétales et protéines végétales poursuivront leur déploiement pour accompagner les transitions économique, écologique et sociétale des territoires. En misant sur ces filières d'avenir créatrices de valeur et d'emplois locaux, la Région participe à la résilience, pérennité et durabilité des modèles agricoles, viticoles et forestiers.

Une attention particulière sera portée aux filières et bassins de production fragilisés par des crises sanitaires, climatiques ou économiques, ainsi que par les évolutions des échanges internationaux.

**En 2026, l'action régionale trouvera toute sa force en s'inscrivant au cœur de la stratégie Ambition 2030, afin de transformer durablement l'économie du vivant, conjuguer compétitivité et durabilité, et faire du Grand Est une région agricole, viticole et forestière exemplaire, résiliente et tournée vers l'avenir.**

#### **1.3.3. Agir pour un tourisme durable et digital au service des territoires du Grand Est**

En 2026, la Région Grand Est concentrera son action sur les axes principaux du Schéma Régional de Développement du Tourisme en mobilisant ses ressources sur des projets structurants à forte valeur ajoutée territoriale, inscrits dans une dynamique de transformation durable, avec un objectif clair : faire du tourisme un levier majeur de développement économique durable des territoires, de l'innovation numérique et du rayonnement régional.

Les axes prioritaires pour le tourisme en Grand Est sont :

##### ***a. Contribuer à la promotion touristique du territoire***

**L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est renforcera en 2026 l'accompagnement des prestataires et des territoires** pour mieux faire connaître et valoriser leurs offres auprès de publics cibles et de marchés définis, s'adapter aux exigences des visiteurs, réfléchir ensemble aux offres touristiques durable de demain, maîtriser les outils digitaux et se saisir des opportunités créées par l'arrivée de l'intelligence artificielle générative.

**La concentration des moyens sur quelques événements touristiques phares** permettra une visibilité médiatique de la Région et de réelles retombées économiques.

#### **b. Contribuer à la structuration touristique du territoire**

La structuration par un soutien en investissement des six filières touristiques signatures identifiées dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme sera poursuivie, avec un focus particulier sur la filière thermalisme et bien-être (neuf stations thermales en Grand Est) ainsi que sur la stratégie régionale d'itinérance touristique.

En parallèle, la Région soutiendra en fonctionnement les structures touristiques participant à l'animation et au développement de ces six filières.

#### **c. Développer les hébergements touristiques durables et connectés**

Le soutien à l'hébergement touristique sera modernisé, via des dispositifs éco-conditionnés et centrés sur les projets pour lesquels l'effet levier de l'aide publique est avéré : arrêt des aides aux 5\*, aux hôtels sous enseignes et aux groupes financiers. Les dispositifs d'intervention régionale seront revus de manière à intégrer ces nouvelles orientations.

#### **d. Soutenir les sites touristiques régionaux**

En 2026, la gestion de sites régionaux (Chambley, Madine et Vittel) sera optimisée. 1 M€ y seront dédiés en investissement et 3,9 M€ en fonctionnement.

### **1.3.4. Faire de la Région Grand Est une terre de culture exemplaire, pour ceux qui en bénéficient, ceux qui la vivent et ceux qui la font**

Le budget 2026 de la Région Grand Est incarne une vision exigeante et généreuse de la Culture : accessible, innovante et fédératrice. Ce budget confirme avec force les valeurs portées par la politique culturelle régionale : celles d'une culture de proximité, garante d'équité territoriale, mais aussi moteur de dynamisme économique, de cohésion sociale et de vitalité artistique. Cette proposition place les équipes artistiques et leurs besoins au cœur de l'action publique, en assumant la responsabilité de soutenir la prise de risque et l'innovation, aux côtés des enjeux de diffusion et de médiation, au bénéfice de tous les publics de nos territoires.

**Soutenir la création et la liberté artistique** reste une priorité forte. La Région assume pleinement son rôle d'accompagnateur des équipes artistiques, en leur offrant les moyens de prendre des risques, d'expérimenter et de créer des œuvres ambitieuses. Il s'agit aussi de poursuivre l'accompagnement des acteurs culturels et notamment les plus fragiles dans leur réflexion sur l'évolution de leurs modèles économiques et dans l'inscription des enjeux durables et de transition écologique dans leurs priorités. La Région Grand Est reconnaît incontestablement le rôle des grandes institutions dans cet écosystème, en attendant des plus robustes de contribuer à la protection des plus fragiles.

Le **patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel**, est un autre pilier de cette politique. La Région poursuit ses efforts pour **connaître, restaurer et valoriser** ce patrimoine. Des projets emblématiques, comme la reconversion de l'abbaye-prison de Clairvaux ou la restauration de la basilique Notre-Dame de l'Épine, seront accompagnés. L'Inventaire général du patrimoine culturel et le Comité d'Histoire régionale jouent un rôle clé de valorisation, tout en intégrant les enjeux contemporains du changement climatique et de l'économie circulaire. La mise en œuvre de la stratégie mémorielle sera poursuivie autour notamment de l'inauguration du Mur des Noms, en hommage aux victimes alsaciennes et mosellanes de la Seconde Guerre mondiale, tout en intégrant les champs de la mémoire du travail et de l'humanisme qui font la diversité de la Région.

**L'équité territoriale** est au cœur de cette ambition. Dans le cadre du **Pacte pour les Ruralités**, le plan *Culture, Ruralité, Vitalité* sera amplifié en 2026 pour **favoriser l'accès à la culture pour tous**, corriger les déséquilibres entre les territoires et renforcer l'attractivité des zones rurales. Des outils concrets seront déployés : un espace ressources en ligne, des parcours de formation pour les élus locaux, des

webinaires thématiques, et une participation active au Pass Culture. Ces initiatives visent à adapter l'offre culturelle aux spécificités des territoires ruraux, en mobilisant les relais locaux comme les Maisons de Région, les Parcs naturels régionaux ou les Petites cités de caractère.

A travers l'ensemble de ces actions, l'objectif demeure le même : faire de la culture un levier de développement, de fierté et de résilience pour tous les habitants du Grand Est.

### **1.3.5.Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux au service des bassins de vie transfrontaliers et de l'attractivité de la Région Grand Est**

Les engagements en faveur de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscrivent dans un cadre institutionnel stable (conseil aux frontaliers ; instances de la Grande Région, du Rhin supérieur et de la Stratégie de l'Ardenne transfrontalière dont la Région Grand Est assure actuellement la co-présidence ; Contrat triennal « Strasbourg, Capitale européenne » 24/26 ; partenariats bilatéraux en Europe, au Québec et en Afrique), mais également dans une dynamique de projets pour continuer à connecter les écosystèmes de l'innovation industrielle et scientifique du Grand Est, avec celui de ses Régions partenaires en Europe (frontalières et non frontalières) et hors d'Europe (Québec, Maroc).

Les crédits programmés pour la coopération transfrontalière permettront en premier lieu de maintenir un haut niveau de services de conseil et d'accompagnements des travailleurs frontaliers et habitants des bassins de vie transfrontaliers, en veillant à poursuivre la dynamique à l'œuvre de rationalisation (recherche de synergies et optimisation) des différentes structures et offres existantes. De manière ciblée, des crédits pourront également être alloués à la mise en œuvre de missions collectives (*learning expeditions*) au titre de la Feuille de route Allemagne adoptée au printemps 2025, ainsi qu'au co-financement de la participation régionale à des projets transfrontaliers ou transnationaux sur financements européens (programmes Interreg).

Les crédits alloués à la coopération européenne permettront de conforter l'attractivité globale de Strasbourg, Capitale européenne et de soutenir le réseau des centres *EuropeDirect* sur les territoires du Grand Est, afin de renforcer l'information des citoyens européens sur leurs droits et les possibilités de mobilisation de financements européens. Le dispositif de soutien au montage de projets de mobilité des jeunes lancé en 2024 sera maintenu et devrait permettre, de manière ciblée, de démultiplier les offres de mobilité proposées aux jeunes (non étudiants) venant notamment de zones rurales.

Le soutien à des projets d'éducation au développement et de solidarité internationale portés par des tiers (appel à projet) sera désormais concentré sur des projets mis en œuvre dans nos Régions partenaires au Maroc (Région de l'Oriental) et en Afrique subsaharienne (Basse-Casamance au Sénégal ; Région centrale au Togo, Départements du Borgou et de l'Alibori au Bénin). Dans le même esprit, une attention particulière sera portée au renforcement de la dynamique partenariale avec nos Régions partenaires en Europe (Canton de Fribourg en Suisse ; Land de Haute-Autriche ; Région Vysočina en Tchéquie, Voïvodie Lubelskie en Pologne, Oblast de Kharkiv en Ukraine), ainsi qu'avec la Province du Québec. Les financements alloués aux projets de coopération au développement avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et des agences de l'eau seront confortés, afin de pouvoir conserver un important effet de levier pour nos Régions partenaires qui y sont éligibles.

## 1.4. TRANSITIONS, TERRITOIRES ET RURALITÉS

Le budget Transitions, territoires et ruralités 2026 vise à financer un programme de protection des populations à travers des politiques d'aménagement, de santé et de prévention, d'adaptation au changement climatique, de restauration et de protection de la biodiversité, d'amélioration de la qualité et des quantités d'eau. Il vise également à porter une politique de sobriété énergétique, de ressources et de production d'énergies renouvelables. La mobilisation de fonds en faveur du numérique doit permettre d'apporter les solutions techniques de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional. Ces différentes politiques contribuent à favoriser un environnement de vie propice au développement de tous les territoires, à la fois ruraux et urbains à travers le Pacte des Ruralités et la contractualisation.

Le contexte budgétaire contraint engage la Région à réaliser un important effort de recentrage, de révision ou de mise en pause d'un certain nombre de dispositifs. En effet, le succès des politiques de soutien à la revitalisation des friches, à l'amélioration du cadre de vie, aux centralités, et à la rénovation des bâtiments publics exige un temps de pause pour honorer les engagements pris. Ce temps sera mis à profit pour se doter de la capacité à maintenir les objectifs à moyen terme et à innover en répondant aux besoins des territoires. Il s'agira par exemple de mobiliser les fonds nécessaires pour renforcer la présence de médecins à travers la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) porteur de centres de santé de médecins salariés, et de généraliser l'accompagnement de la transformation numérique et responsable des territoires. Ce temps de pause permettra également de construire et rechercher de nouvelles solutions de financement à travers des outils d'investissements, du mécénat et de nouveaux dispositifs d'aides. Les travaux de la planification écologique seront ainsi orientés en 2026 pour mobiliser l'ensemble des parties sur l'analyse des coûts de l'inaction et la recherche de nouveaux moyens financiers.

La Région Grand Est a ainsi d'ores et déjà engagé une démarche novatrice et fédératrice pour mettre en relation les porteurs de projets et les mécènes et ouvrir de nouvelles perspectives en termes de financements complémentaires. Les premières retombées concrètes de l'appel à projets en faveur de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, du climat et de la forêt sont attendues en 2026.

### 1.4.1 Agir pour une économie à énergie positive et sobre en ressources

#### a. *Energie et économie circulaire*

La politique poursuivie par la Région en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire est une déclinaison opérationnelle des objectifs du SRADDET. Cette déclinaison a été complétée par des actions issues de la démarche de **planification écologique Grand Est Région Verte**.

En 2026, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des territoires, en particulier des collectivités et des entreprises, en mobilisant les moyens humains et financiers de la Région en faveur de la rénovation **des bâtiments publics et associatifs** (traitement des derniers dossiers, dans l'attente de la définition d'un nouveau cadre de soutien), **des logements sociaux et copropriétés**. **La réduction de notre consommation de ressources et de notre production de déchets en maintenant le niveau de soutien à l'économie circulaire et le développement des énergies renouvelables**, notamment thermiques grâce à la délégation de fonds de l'ADEME suite à sa reconduction fin 2025, sera poursuivi. Les outils dédiés, notamment les SEM Oktave et Grand Est Energies, contribueront à l'atteinte des objectifs fixés sur ces politiques.

Les actions en faveur de l'**expertise et l'observation** (Observatoires des déchets, Observatoire Climat) seront poursuivies pour continuer à renforcer notre connaissance et notre capacité à orienter nos politiques de soutien.

Plus de **35 M€**, en fonctionnement et en investissement, seront consacrés à ces politiques dans le cadre du budget primitif 2026.

### **b. Biodiversité et eau**

La politique poursuivie par la Région en faveur de la biodiversité est une déclinaison opérationnelle des objectifs de la Stratégie Régionale Biodiversité et du SRADDET. Cette déclinaison a été complétée par des actions issues de la démarche de **planification écologique Grand Est Région Verte et du Projet Life Biodiv'Est**.

En 2026, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des territoires et de ses acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens), en s'appuyant sur la capacité de la Région à mobiliser, avec ses partenaires, les moyens humains et financiers (fonds Région, fonds européens, fonds privés) en faveur de projets de restauration ou de préservation notamment des aires protégées (Natura 2000, Réserves Naturelles Régionales). La Région accompagnera les propriétaires publics et privés pour la mise en œuvre de système de paiement pour service environnementaux et définira une **stratégie pour mettre en œuvre des sites de compensation et de renaturation**. Autant d'outils permettant de compléter et d'accélérer les politiques en faveur de la préservation de la biodiversité, protectrice de nos populations.

Par ailleurs, les **outils au service des acteurs du territoire** tels que le déploiement de modules de formation biodiversité pour les élus locaux, la plateforme Biodiversité Grand Est, la promotion de l'outil biodiv'Map, Observatoire Grand Est de la Biodiversité seront renforcés.

Les politiques de **préservation de la ressource et de la qualité de l'eau** sont maintenues pour concrétiser les 45 actions définies par la **Feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique**. Les leviers d'action pour atteindre ces objectifs se traduisent notamment au travers des politiques d'adaptation au changement climatique (**désimperméabilisation, végétalisation, économie d'eau, stockage eaux pluviales...**), des aides au projet d'**interconnexion des réseaux d'eau**, des programmes de **prévention et de gestion des inondations** ou encore la remise en état des fonctionnalités du canal du Rhône au Rhin, qui constituent autant d'exemples d'actions concrètes de la Région.

Le démarrage du Projet **Life Adapt'Est** en 2026 illustre le rôle, l'ambition de la Région sur cet enjeu. Ce projet fédère 30 partenaires autour d'un ambitieux programme (26 M€ sur 9 ans) pour rendre le territoire plus résilient au changement climatique.

Plus de **38 M€** figurent au budget 2026 pour préserver la biodiversité et la ressource en eau en Grand Est afin d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie de planification écologique « Grand Est région verte » ou encore la Stratégie Régionale Biodiversité, en relation étroite avec les partenaires régionaux.

### 1.4.2 Amplifier l'aménagement durable en fédérant les collectivités territoriales et les structures d'aménagement

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Région maintient son soutien aux territoires et poursuit et amplifie la mise en œuvre du **Pacte pour les Ruralités** voté en avril 2024. Ainsi, la mesure « coup de pouce rural » verra son budget renforcé à hauteur de 8 M€. Les engagements techniques et financiers pris vis-à-vis des communes et EPCI sur leurs projets d'aménagement, de rénovation seront tenus tandis qu'en parallèle l'évaluation et la révision des dispositifs mis en pause seront menées (Friches, Cadre de vie, Centralités) afin de proposer un nouveau parcours simplifié de soutien sur ces thématiques.

La Région Grand Est renforcera **l'ingénierie territoriale** qu'elle met à disposition, notamment à destination des territoires qui en sont le moins pourvus. La politique partenariale renouvelée et l'animation d'un réseau avec les Pays/PETR, l'assistance à maîtrise d'ouvrage financée par la Région pour les communes les moins pourvues en ingénierie ou encore la structuration d'une mission de coordination des ingénieries au sein de la Région sont autant de réponses concrètes aux besoins des territoires.

En 2026, la Région accompagnera la modification du **SRADDET** en portant les explications dans les territoires, notamment à destination des futurs nouveaux élus à l'issue des élections municipales. La zéro artificialisation nette, la trame verte et bleue et l'adaptation au changement climatique sont autant de sujets complexes qui méritent de poursuivre les échanges. Soucieuse d'apporter des réponses aux objectifs posés par le SRADDET modifié, des études d'opportunité, de faisabilité et de prototypage d'un ou plusieurs véhicules de portage foncier de long terme seront menées.

Plus de **60 M€** seront consacrés à ces différentes politiques. Ces dépenses seront complétées par 81 M€ de crédits de paiement à reverser aux Départements au titre des attributions de compensation suite au transfert de compétence sur les transports scolaires et interurbains.

### 1.4.3 Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région Grand Est

Le bilan intermédiaire de la Feuille Route Santé 2021-2027 du Conseil Régional Grand Est présenté en plénière de juin 2025 confirme que la Région Grand Est s'engage résolument pour la santé de ses habitants, déployant une approche globale, transversale et innovante. Ses actions volontaristes et ses résultats concrets démontrent son dynamisme et sa détermination dans ce domaine essentiel, au bénéfice de l'ensemble de la population régionale tout en tenant compte des besoins particuliers des territoires ruraux. Ainsi, un **groupement d'intérêt public « salariat des médecins » vise à améliorer l'accès aux soins dans les zones rurales sous-denses**. La Région soutient aussi l'installation et le maintien des professionnels de santé, la réalisation de stages médicaux en milieu rural, et des démarches facilitant l'accès aux soins pour tous.

La promotion de la **santé environnementale**, la **santé des femmes, des jeunes**, le **sport-santé** et la **santé au travail** devient une des priorités régionales, avec des financements dédiés qui prennent en compte le **vieillessement de la population** notamment en milieu rural. 2026 sera l'année de concrétisation des projets de « Béguinage ».

Par ailleurs, le sujet de **l'innovation en santé** se matérialise par des initiatives autour de la e-santé, la télémédecine et les projets « Hôpital du Futur ».

**10 M€** seront consacrés à la stratégie Santé dans le cadre du budget primitif 2026, fonctionnement et investissement cumulés.

#### **1.4.4 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques**

En matière de soutien de **l'aménagement numérique responsable des territoires**, la Région se mobilise principalement au travers de deux politiques : la création de réseaux de vidéoprotection pour accompagner les territoires, principalement ruraux, pour répondre à leurs besoins de protection des personnes et des biens et l'aide au développement de territoires connectés et intelligents. Il s'agira d'accompagner la mise en œuvre d'un parcours permettant de soutenir les territoires ruraux dans la définition de leurs besoins et dans le déploiement de solutions dans ce domaine. L'aide pour l'accès au très haut débit par satellite pour les sites éloignés des réseaux physiques se poursuivra.

Les réseaux déployés par les deux délégataires, Losange et Rosace, ont été réceptionnés et le **déploiement massif de la fibre dans les territoires** ouvre une nouvelle phase dans la gestion de ces deux réseaux d'initiative publique. Il s'agit dorénavant de mettre en œuvre les derniers raccordements mais aussi de traiter les sites isolés dans le cadre de la stratégie régionale 100% très haut débit.

Le **passage à une phase d'exploitation-maintenance** marque un tournant dans la relation vis-à-vis des deux délégataires pour opérer des évolutions contractuelles (prise en compte des raccordements opérés dans le cadre de la mise en œuvre d'une tranche conditionnelle, de réabonder l'économie des deux DSP pour traiter certaines prises isolées, transfert de réseau (Ardennes Telecom), uniformiser les deux conventions...) pour consolider leur pilotage par la Région.

Plus de **39 M€** de crédits de paiement sont prévus au budget 2026 pour couvrir les engagements financiers pris.

## **1.5. GARANTIR LA SOBRIÉTÉ DU FONCTIONNEMENT EN INTERNE**

### **1.5.1. Assurer le fonctionnement de l'administration régionale**

Depuis 2018 la collectivité régionale s'est dotée d'une feuille de route RH, permettant de continuer à adapter la fonction RH aux évolutions sociétales, tout en garantissant un cadre de travail favorable et sécurisé à l'ensemble des agents de la Région Grand Est.

#### **L'évolution de la masse salariale**

Au total, l'activité « payer les agents et gérer leur carrière » s'est élevée à 359,9 M€ en 2024.

L'estimatif de dépenses sur cette activité en 2025 est de 370,4 M€.

Le budget alloué à l'activité « Payer les agents et gérer leur carrière » pour 2026 est estimé à 382,5 M€.

Sont intégrés dans cette prévision budgétaire les évolutions suivantes :

- La nouvelle augmentation de 3 points du taux de la part patronale de contribution à la CNRACL, soit 4,3 M€ (mesure contenue dans le projet de loi de finances 2026 de la sécurité sociale) ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité, calculé en fonction des évolutions de carrière des agents fonctionnaires comme contractuels (augmentation d'échelon, avancements de grade, promotions internes) à hauteur de 0,8% soit 2,6 M€. Ce montant est stable depuis plusieurs années ;
- Les conséquences financières de l'ambitieux plan de déprécarisation des agents contractuels dans les établissements scolaires voté lors du CST de 3 juin 2025 et estimées à 3 M€ ;
- 7 créations de postes estimées à 0,6 M€ nécessaires au déploiement du programme Européen Life Adapt'Est pour lequel la Région Grand Est a été choisie par la Commission Européenne en juin 2025 et qui a été présenté lors de la Séance Plénière du 16 octobre dernier ;
- Les frais de déplacement dont l'enveloppe augmente de 0,6 M€ par rapport au BP 25 afin de maintenir les déplacements à un niveau conforme aux exigences des missions des agents régionaux et afin de ne pas dégrader les chiffres des départs en formation ;
- Une augmentation de 0,1 M€ pour la mise en place du vote électronique dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2026.

### **1.5.2. Assurer le fonctionnement des instances délibératives**

Les ressources affectées au fonctionnement des deux assemblées régionales prennent en compte les indemnités, les frais de mission et de formation des élus du Conseil régional et des membres du CESER, du fonctionnement des groupes politiques et du CESER, ainsi que les frais de déplacement du Conseil régional des Jeunes.

La proposition budgétaire relative à la gestion du Conseil Régional se porte à 9,98 M€.

Le budget proposé pour la gestion du Conseil Economique Social, Environnemental Régional (CESER) s'élève à hauteur de 3,66 M€.

### **1.5.3. Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité**

#### **a. Par une optimisation de son patrimoine immobilier**

Les projets structurants pour les bâtiments administratifs portent en 2026 sur la poursuite des travaux de restructuration de l'Hôtel Marisy pour la Maison de Région de Troyes, du site rue de Ravinelle pour

la Maison de Région de Nancy ainsi que des locaux rue Joseph II à Bruxelles.

En parallèle de nombreux projets de maintenance, plus diversifiés, relatifs à l'amélioration du patrimoine bâti (qu'il s'agisse de sécurité, clos et couvert, aménagement, accessibilité, énergétique ou mise en conformité) sont programmés en 2026. On peut citer à titre d'exemples la finalisation de travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Région à Metz ainsi que de la Maison de Région de Charleville-Mézières. Ces opérations permettent de clore des projets spécifiques comme celle de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du Siège à Strasbourg ou bien encore l'aménagement d'une salle de convivialité à Epinal.

### ***b. Par une adaptation de la mobilité des agents***

L'ambition conjointe de la stratégie de verdissement et d'optimisation du parc automobile et du Plan de Mobilité Employeur (PDME) est d'accompagner les mutations dans les technologies et les moyens de déplacements (électromobilité) en proposant, sur chaque site, un bouquet de solutions de mobilité (autopartage, covoiturage professionnel, équipements adaptés, soutien financier via le Forfait Mobilités Durables, etc...).

De manière opérationnelle, le Plan de Mobilité Employeur s'appuie sur des événements majeurs et annuels qui sont aujourd'hui ancrés dans les pratiques de chacun telles que le Défi « A bicycl'Est » (337 agents mobilisés en 2025 pour plus de 29 000 kms parcourus durant le mois de mai), les ateliers de prise en main de véhicules automatiques (110 agents accompagnés et des ateliers de réparations de vélos y compris en Maison de Région).

Le phénomène du « vélotaf » s'inscrit dans la durée comme une alternative pour bon nombre d'agents. Preuve en est faite avec le nombre croissant d'agents bénéficiant depuis plus de trois ans du Forfait Mobilités Durables (370 agents en 2023, plus de 700 en 2024) pour les déplacements domicile-travail.

Le « bouquet de solutions de mobilité » intègre également les services d'autopartage avec la coopérative CITIZ à des fins tant professionnelles que personnelles, la collectivité assurant sur le volet « privé » la prise en charge des frais d'inscription.

Ces diverses initiatives autour de l'animation du Plan de Mobilité Employeur mobiliseront en 2026 des moyens constants à hauteur de 25 000 € en crédits de fonctionnement.

La « boîte à outils mobilité » s'appuie également sur la mise à disposition par les Ressources Humaines de la carte Simplicités pour les déplacements professionnels en train TER Fluo Grand Est pour les agents. L'usage du train seul ou en intermodalité avec un autre moyen de déplacement (véhicule CITIZ) permet de réduire fortement l'empreinte carbone du poste « déplacements » de la collectivité mais également de maintenir le volume des dépenses liées aux frais de carburant et à la maintenance des véhicules de service, et ceci, malgré l'évolution des prix des carburants et des pièces et main-d'œuvre chez les professionnels entretenant le parc automobile de la collectivité.

#### 1.5.4. Accompagner la transformation

Le nouveau Schéma Directeur du Système d'Information et du Numérique 2022-2027 a pour objectif de structurer l'offre numérique et de porter la transformation en matière de qualité de service, nourrie par une ambition numérique innovante.

Pour 2026, l'accompagnement à la transformation représente un budget de 16 M€ en investissement et de 10,3 M€ en fonctionnement.

Au cours de l'année 2025, de nombreux projets se sont concrétisés, que ce soit vis-à-vis de plateformes d'intermédiation auprès de nos usagers (exemple : la refonte complète du dispositif Jeun'Est et de sa plateforme, les divers sites des aides européennes, nouvelles fonctions dans monbureau numérique), la modernisation des outils pour nos utilisateurs (exemples Traj'Est+, EuroPAC, systèmes d'informations décisionnels, produits data, guichet unique / ITSM...) ou la modernisation technique applicative ou d'infrastructure (exemples Gertrude, Authentification, nouvelles infrastructures technologiques).

A l'appui de plusieurs études préliminaires ou d'expérimentation (notamment sur des ruptures technologiques, telle l'IA), l'année 2026 a été préparée afin de lancer la refonte de la plateforme d'intermédiation Orient'Est, le nouveau SI relatif à la Formation Professionnelle, le Portail Lycée, la poursuite de la démarche de guichet unique avancé (programme Xénia, après le volet ITSM de 2025). Une accélération des produits data, la mise en place d'un environnement d'intelligence artificielle et la mise en conformité Cyber (NIS2) sont également prévus.

Enfin, l'accompagnement des territoires passera également par la valorisation de la data.

Après la première phase de refonte de la plateforme DataGrandEst en 2025, 2026 doit permettre de poursuivre la modernisation et l'élargissement de l'offre de service de la plateforme. L'utilisation de l'IA sera mise en place pour faciliter l'usage et l'exploitation des données et des espaces collaboratifs mieux pensés et modernisés offriront une meilleure expérience usager en termes d'ergonomie et de fluidité d'utilisation.

Le projet DataGrandEst est copiloté et cofinancé par l'État, la Région et le FEDER. Il regroupe près de 90 adhérents et plus de 500 organismes partenaires. Les données documentées et ouvertes sont en hausse constante et les usages ont été multipliés par 4 en 3 ans pour atteindre 10 millions de requêtes par mois.

Par ailleurs, la Région poursuit la mise à disposition des directions d'outils de pilotage et de connaissance du territoire. Ainsi, sont produits en moyenne près de 200 cartes par an, une trentaine de cartes dynamiques et plus de 40 applications de datavisualisation.

Cette montée en puissance de l'outillage et de l'acculturation au pilotage au sein de la collectivité se traduira également en 2026 par la mise en place d'une communauté interne des acteurs de la donnée « DatAgora » qui offrira notamment :

- des formations et des animations ;
- un espace consolidant l'ensemble des cartes, datavisualisations et tableaux de bord pour un accès simplifié et autonome des directions à l'ensemble des outils de pilotage existant.
- la poursuite des « cafés de la data » auxquels participent près de 80 agents en moyenne.

### **1.5.5. Assurer et gérer la qualité de la relation usagers**

La Région a obtenu le label « Services Publics + » palier bronze délivré par la Délégation interministérielle à la transformation publique mi-2025. Ce label reconnaît la qualité du service à l'utilisateur sur un 1<sup>er</sup> périmètre à savoir l'accueil usager (sur tous les canaux et sur les 21 sites ouverts au public) et une partie du champ économique, à travers six dispositifs d'aide portés par la Direction de la Compétitivité et de la Connaissance.

Il s'agit pour 2026 d'ancrer la démarche qualité à travers le pilotage d'un plan d'action d'amélioration continue, amorcé en 2025, et la mise en place d'un outil de gestion de la relation usager.

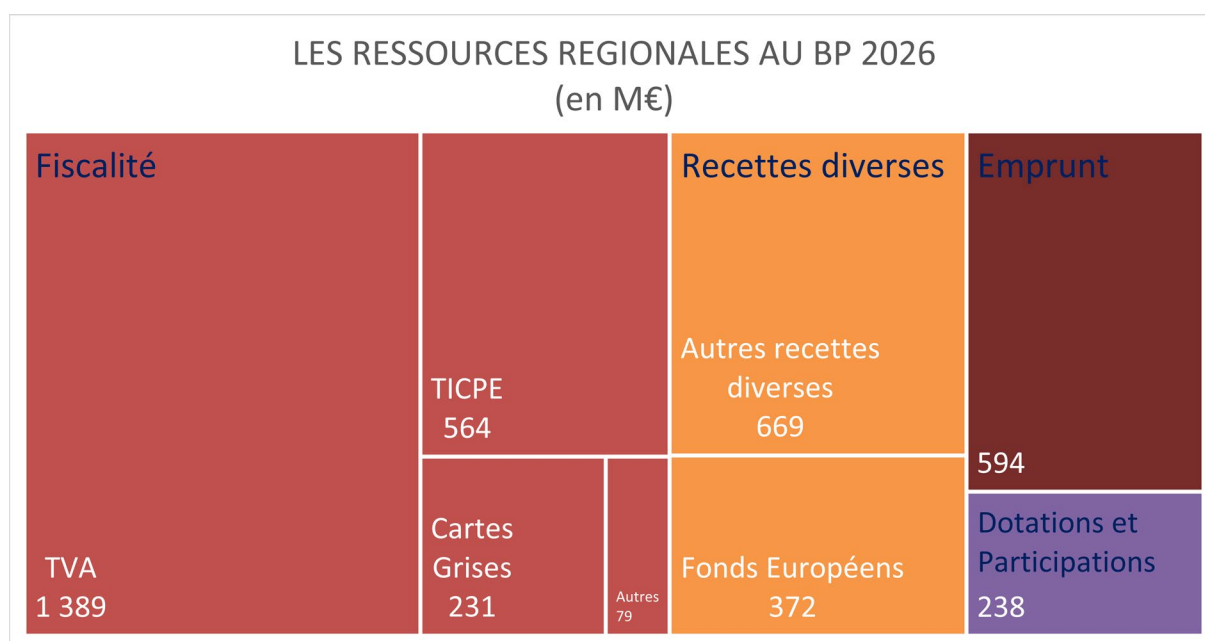
Parallèlement, un travail important est à poursuivre sur la gestion du courrier, avec un double enjeu : assurer la traçabilité de bout en bout des courriers reçus et intégrer le courrier dans une gestion omnicanale d'une part, et d'autre part maîtriser les coûts de gestion du courrier et notamment les frais d'affranchissement alors que les tarifs postaux sont en hausse chaque année, avec une augmentation de +9% annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La proposition d'inscription en crédits en paiement est de 0,57 M€ dont 0,54 M€ nécessaires aux affranchissements de la collectivité.

## 2. STRATÉGIE BUDGETAIRE

### 2.1 DES RESSOURCES RÉGIONALES FAIBLEMENT DYNAMIQUES

Les recettes inscrites au Budget Primitif (BP) 2026 de la Région Grand Est s'établissent à 4 137 M€ (revolving compris), contre 4 102 M€ au BP 2025, soit une progression de 0,85 % :



#### 2.1.1. Les décisions de l'Etat impactent la dynamique des ressources fiscales régionales

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 contient, une nouvelle fois, des dispositions affectant fortement les finances régionales, que ce soit au travers de la création d'un DILICO 2, le retour à une DGF des Régions à la place de leur fraction de TVA ex-DGF, un écrêtement pérenne des fractions de TVA allouées, ou une nouvelle baisse de la DCRTP.

La Région Grand Est fait néanmoins le pari, dans le cadre de de ses prévisions budgétaires 2026, d'un allègement de l'effort demandé à l'ensemble des collectivités locales au cours de la discussion parlementaire (sous l'impulsion du Sénat notamment), ce qui se traduit principalement par la non-prise en compte du gel envisagé sur la fraction de TVA ex-CVAE. Par ailleurs, et même si cela n'a pas d'incidence en termes de montant, le remplacement de la fraction de TVA ex-DGF par une DGF régionale ne sera constaté budgétairement qu'après l'adoption de la Loi de Finances pour 2026, sous réserve que cette disposition figure bien dans le texte définitif.

### **a. La fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

La Région bénéficie jusqu'à aujourd'hui de deux fractions de TVA distinctes :

- Depuis 2018, une première fraction de TVA, en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- Depuis 2021, une seconde fraction de TVA, attribuée en compensation de la suppression de la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Cette dernière est égale au montant de la CVAE perçu par les Régions en 2020, auquel s'ajoute le montant (prélèvement ou versement) lié au Fonds de Péréquation des Ressources Régionales (FPRR) pour 2021, et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). La ressource ainsi déterminée est actualisée en fonction de l'évolution du produit national de TVA.

L'Etat a décidé, dans le cadre de la Loi de Finances pour 2025, d'un gel de la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales. La Région Grand Est devrait ainsi percevoir d'ici fin 2025 un produit de TVA équivalent à celui perçu au titre de 2024, soit 1 374 M€.

Pour 2026, les prévisions ont été effectuées selon les hypothèses suivantes :

- Une dynamique nulle pour la fraction de TVA ex-DGF, qui pourrait d'ailleurs être remplacée par une dotation. Il s'agirait donc d'un retour en arrière, avec une DGF des Régions qui remplacerait la fraction de TVA s'étant substituée à la DGF depuis 2018. Cette décision constituerait un risque pour le dynamisme des ressources régionales lors des prochains exercices, les dotations étant, au mieux, stables d'une année sur l'autre ;
- Une progression de la fraction de TVA ex-CVAE calée sur l'inflation prévisionnelle 2026, évaluée à + 1,3%. Cette hypothèse anticipe un allègement de l'effort demandé aux Régions, la version du PLF pour 2026 déposée mi octobre par le Gouvernement Lecornu prévoyant en effet un écrêtement pérenne de la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales (la dynamique étant diminuée du taux d'inflation lorsque la TVA nationale est positive). Cette disposition, si elle était retenue dans la loi de finances appliquée, reviendrait à un nouveau gel de la dynamique de TVA pour 2026.

Compte tenu de ces éléments, la prévision globale au BP 2026 au titre de la TVA, qui demeure la première ressource de la Région Grand Est (représentant à elle seule 47,3 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2026), s'établit à **1 389,460 M€**.

### **b. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)**

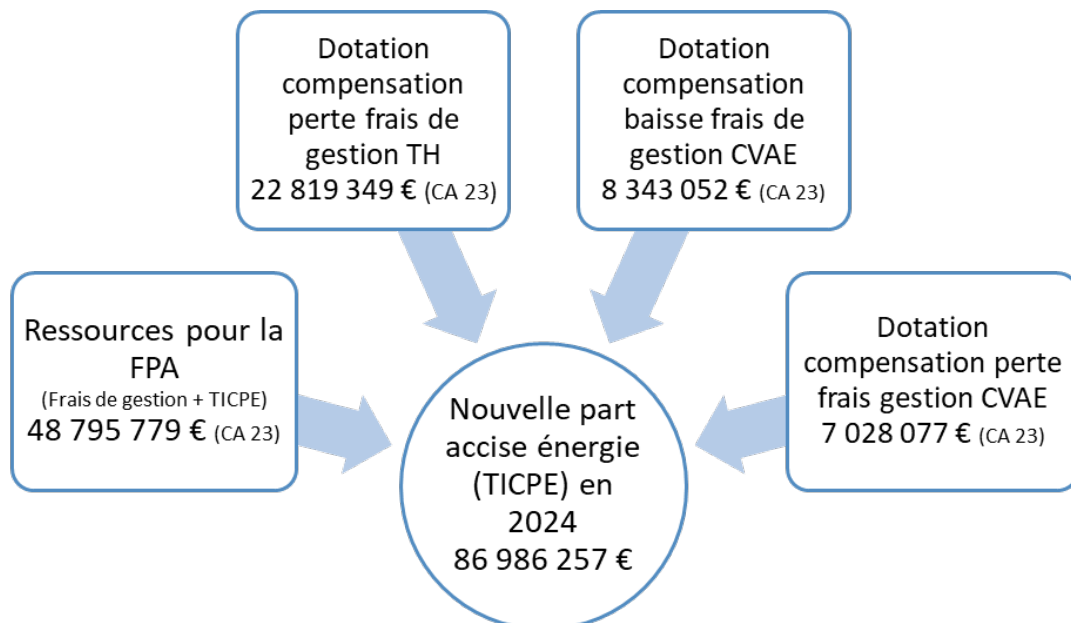
*A noter : Un changement de dénomination de cette taxe est intervenu début 2022. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) s'appelle officiellement depuis lors « fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons ».*

L'inscription proposée au BP 2026 au titre de l'ex-TICPE représente **563,9 M€**, et comprend plusieurs parts distinctes :

- Une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 331,6 M€ ;
- Une part visant à accompagner financièrement les Régions dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers, et des mesures de

revalorisation catégorielles : 24,4 M€, en faisant le pari que cette mesure sera bien ré-introduite dans la loi de finances, ainsi que promis début janvier 2025 par le Gouvernement Bayrou d'un engagement financier maintenu sur 3 ans.

- Une première part modulable dont le produit dépend de la consommation de carburants, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super. Cette première part modulable représente pour la Région une recette de 51,8 M€. Pour mémoire, la Région ne fixe plus depuis 2017 les tarifs afférents à cette part ;
- Une seconde part modulable dite « TICPE Grenelle », destinée à financer les infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super. Cette seconde part modulable dite « TICPE Grenelle » représente pour la Région une recette de 46,3 M€. Cette majoration régionale étant désormais intégrée dans le tarif national, la Région ne fixe plus, à compter de 2026, les tarifs afférents à cette part ;
- Une part d'ex-TICPE destinée à assurer la neutralité financière de la réforme de l'apprentissage : 22,8 M€ ;
- Une nouvelle part de TICPE, à compter de 2024, en remplacement de plusieurs ressources liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage : 87 M€, sur la base des versements constatés en 2023 :



### **c. La taxe sur les certificats d'immatriculation**

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue aujourd'hui le dernier levier fiscal à disposition des Régions. Celui-ci est d'ailleurs encadré, puisqu'au regard de l'article L421-42 du code des impositions sur les biens et services, le tarif régional ne peut excéder 60 € par cheval-vapeur.

Or, le contexte législatif (les effets de la loi de finances) comme le contexte économique (l'érosion des ventes de véhicules neufs) a obligé la très grande majorité des Régions à recourir en 2025 à ce levier fiscal :

- D'une part, en raison de l'ensemble des mesures contenues dans la Loi de Finances pour 2025, qui ont grandement affecté les budgets régionaux, au travers par exemple du gel de la dynamique de TVA, ou de l'instauration du DILICO ;
- D'autre part, à cause de la poursuite de la montée en charge des immatriculations de véhicules électriques, alors exonérés de plein droit de la taxe sur les certificats d'immatriculation depuis la loi de Finances pour 2020, sans prévoir la moindre compensation en faveur des Régions pour la perte de ressources correspondante.

Ainsi, les Régions ont massivement opté, comme le Grand Est, pour une augmentation du tarif unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation en 2025 en portant celui à un montant proche ou égal au plafond fixé par la loi, soit 60 € par cheval vapeur (taux applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 dans le Grand Est).

De la même façon, la fin de l'exonération en faveur des véhicules électriques – permise par la Loi de Finances 2025 - a été adoptée par l'ensemble des Régions, à l'exception des Hauts de France, et est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025.

Dans un tel contexte, le produit relatif à cette taxe a été estimé pour 2026 à **231 M€**.

### **d. Les autres ressources fiscales**

Outre la fraction régionale de TVA, la TICPE et la taxe sur les certificats d'immatriculation, la Région bénéficie également de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : cette ressource correspond à la totalité de l'IFER relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques : ces deux ressources représentent un montant cumulé d'IFER évalué à **60,4 M€** au BP 2026, en reconduction du montant constaté au CA 2024.

La fixation du taux et les exonérations du versement mobilité régional et rural seront établis lors d'une séance de 2026, en fonction du cadre budgétaire définitif arrêté par la Loi de Finances 2026 (DILICO renouvelé, gel de la TVA, baisse renouvelée de la DCRTP amenant à sa disparition...) et de ses conséquences pour la Région.

#### **2.1.2. Une dépendance aux dotations de l'Etat réduite**

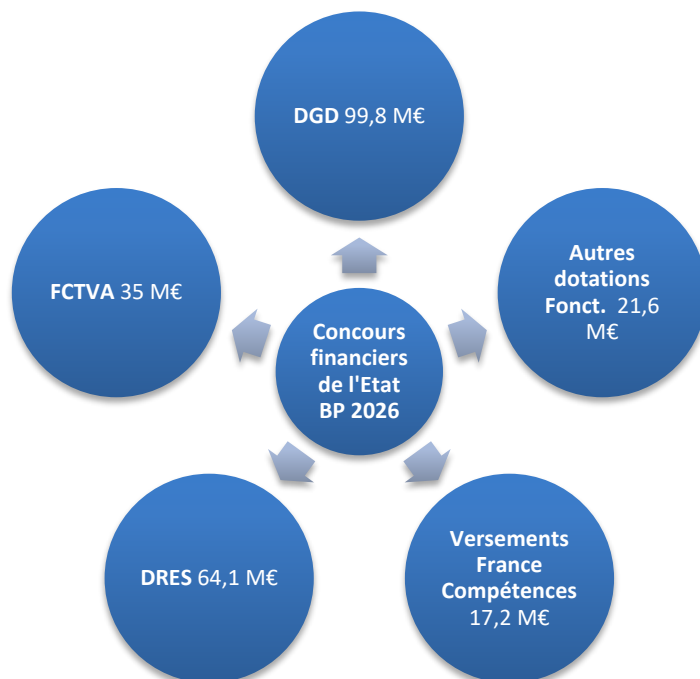
En raison, d'une part, des différentes réformes ayant visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations (et en particulier, le remplacement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) par une fraction de TVA depuis 2018), et d'autre part, de la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017, le poids des concours financiers de l'Etat dans les ressources régionales a fortement diminué au cours des dernières années.

Cette tendance pourrait toutefois s'inverser avec le projet de remplacement de la fraction de TVA ex-DGF

par une DGF régionale figurant dans le PLF pour 2026.

Dans l'attente d'une confirmation de cette substitution dans la Loi de Finances pour 2026, les dotations (entendues au sens large, y compris le FCTVA et les versements France Compétences) ne représentent au BP 2026 que 7 % des ressources régionales, soit une part stable depuis plusieurs exercices.

Le montant prévu au BP 2025 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à **237,7 M€**, se décomposant de la façon suivante :



Glossaire :

DGD = Dotation Générale de Décentralisation

DRES = Dotation Régionale D'équipement Scolaire

FCTVA = Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

A noter que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) figurant une nouvelle fois dans l'enveloppe des variables d'ajustement dans le cadre du PLF 2026, la Région Grand Est ne devrait plus rien percevoir à ce titre en 2026, alors que jusqu'en 2024, cette dotation s'élevait encore à 26,1 M€ puis 3,7 M€ en 2025.

## **Synthèse de l'évolution globale des recettes en 2026**

---

Avec une dynamique de TVA ex-CVAE ajustée sur l'inflation prévisionnelle 2026, et un gel de la fraction de TVA ex-DGF (potentiellement remplacée par une DGF), le produit 2026 de TVA est estimé à 1 389,5 M€ ;

---

Une inscription globale de TICPE ramenée à 563,9 M€, avec le pari d'un maintien au niveau versé en 2025 de la part attendue au titre des IFSI ;

---

Une progression du produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), porté globalement à 60,4 M€, pour se recalculer sur le réalisé 2024 ;

---

Un produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation estimé à 231 M€, bénéficiant des effets en année pleine des décisions applicables à compter de 2025 (hausse du tarif et fin de l'exonération des véhicules électriques) ;

---

Une diminution des dotations et participations, la Région étant susceptible de ne plus rien percevoir au titre de la DCRTP en 2026 ;

---

Une diminution des recettes d'investissement afférentes aux politiques sectorielles (-10%), en lien avec la baisse de la recette Droits d'entrée SPL (138 M€ en 2026, contre 190 M€ en 2025).

---

**BUDGET PRIMITIF 2026**  
**SYNTHESE DES RECETTES**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Evolution BP 2026 / BP 2025</b>
<b>Chapitre 940 - IMPOSITIONS DIRECTES</b>	70 750 550 €	72 304 850 €	1 554 300 €
IFER	58 817 000 €	60 371 300 €	1 554 300 €
Attributions de compensation Transfert Transports	11 933 550 €	11 933 550 €	0 €
<b>Chapitre 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES</b>	2 169 089 257 €	2 191 489 557 €	22 400 300 €
Cartes grises	221 000 000 €	231 000 000 €	10 000 000 €
TICPE part compensation	331 611 000 €	331 611 000 €	0 €
TICPE ex - 1ère part modulation	51 500 000 €	51 800 000 €	300 000 €
TICPE part Grenelle	46 700 000 €	46 300 000 €	-400 000 €
TICPE Gestion IFSI (Plan Ségur)	33 100 000 €	24 370 000 €	-8 730 000 €
TICPE (nouvelle part)	86 986 257 €	86 986 257 €	0 €
Compensation apprentissage "neutralité financière de la réforme"	22 792 000 €	22 792 000 €	0 €
Reversement mécanisme de précaution 2025	0 €	7 170 000 €	7 170 000 €
Versement Mobilité Régional			
Fraction de TVA en remplacement DGF 2017	539 500 000 €	540 846 300 €	1 346 300 €
Fraction de TVA en remplacement CVAE 2020	835 900 000 €	848 614 000 €	12 714 000 €
<b>Chapitre 942 - DOTATIONS et PARTICIPATIONS</b>	136 973 600 €	121 473 600 €	-15 500 000 €
DGD	99 839 600 €	99 839 600 €	0 €
Dotations de compensation de la réforme de la TP (DCRIP)	15 500 000 €	0 €	-15 500 000 €
Compensation apprentissage "neutralité financière de la réforme"	13 038 000 €	13 038 000 €	0 €
Dotation / Aides FEADER	6 335 000 €	6 335 000 €	0 €
Dotation / Natura 2000	2 261 000 €	2 261 000 €	0 €
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	490 445 124 €	554 302 897 €	63 857 773 €
Chapitre 930 - Services généraux	13 420 840 €	9 964 910 €	-3 455 930 €
Chapitre 930-5 - Fonds européens	44 841 502 €	78 350 000 €	33 508 498 €
Chapitre 932 - Enseignement, Formation pro., Apprentissage	109 148 200 €	129 727 787 €	20 579 587 €
Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	1 203 000 €	714 000 €	-489 000 €
Chapitre 934 - Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Chapitre 935 - Aménagement des territoires et habitat	680 000 €	0 €	-680 000 €
Chapitre 936 - Action économique	7 585 300 €	5 703 000 €	-1 882 300 €
Chapitre 937 - Environnement	7 410 900 €	7 565 000 €	154 100 €
Chapitre 938 - Transports	305 555 382 €	321 678 200 €	16 122 818 €
Chapitre 943 - Opérations financières	600 000 €	600 000 €	0 €
Chapitre 945 - Provisions	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 867 258 531</b>	<b>2 939 570 904</b>	<b>72 312 373</b>
	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Evolution BP 2026 / BP 2025</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DOTATIONS</b>	64 095 000 €	64 095 000 €	0 €
DRES	64 095 000 €	64 095 000 €	0 €
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	586 954 546 €	529 069 814 €	-57 884 732 €
Chapitre 900 - Services généraux	1 253 250 €	385 000 €	-868 250 €
Chapitre 900-5 - Fonds européens	296 500 000 €	293 800 000 €	-2 700 000 €
Chapitre 902 - Enseignement, Formation pro., Apprentissage	17 216 500 €	16 251 500 €	-965 000 €
Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	2 822 000 €	3 050 000 €	228 000 €
Chapitre 904 - Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat	4 120 000 €	3 420 000 €	-700 000 €
Chapitre 906 - Action économique	5 708 133 €	2 898 335 €	-2 809 798 €
Chapitre 907 - Environnement	7 800 000 €	7 690 000 €	-110 000 €
Chapitre 908 - Transports	217 528 163 €	163 274 979 €	-54 253 184 €
Chapitre 922 - FCTVA	30 500 000 €	35 000 000 €	4 500 000 €
Chapitre 954 - Produits des cessions d'immobilisations	3 506 500 €	3 300 000 €	-206 500 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>651 049 546</b>	<b>593 164 814</b>	<b>- 57 884 732</b>
<b>TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING</b>	<b>3 518 308 077 €</b>	<b>3 532 735 718 €</b>	<b>14 427 641 €</b>
<b>REVOLVING</b>	10 386 470 €	10 317 186 €	-69 284 €
<b>TOTAL HORS EMPRUNT</b>	<b>3 528 694 547 €</b>	<b>3 543 052 904 €</b>	<b>14 358 357 €</b>
<b>EMPRUNT</b>	573 739 822 €	594 301 990 €	20 562 168 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 102 434 369 €</b>	<b>4 137 354 894 €</b>	<b>34 920 525 €</b>

## 2.2 LES DEPENSES D'INGENIERIE FINANCIERE

Le budget 2026 lié à l'annuité de dette bancaire classique (hors revolving, marchés de partenariats, avances remboursables dont la Région est bénéficiaire) est estimé à 292,5 M€ et se décompose de la façon suivante :

- 216 M€ au titre du remboursement contractuel du capital de la dette ;
- 76,5 M€ au titre des frais financiers, commissions diverses et charges liées à l'utilisation des lignes de trésorerie.

Un montant de 10,3 M€ est prévu au titre du revolving, équivalent en dépenses et en recettes.

Un montant de 1,5 M€ en investissement est également prévu dans le cadre de la participation au capital de l'Agence France Locale.

Le projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit l'instauration du Dispositif de Lissage CONjoncturel « DILICO 2 » d'un montant de 2 Md€ (soit le double de 2025), avec un prélèvement de 500 M€ opéré sur les Régions (contre 280 M€ en 2025), 1,22 Md€ sur le Bloc communal (contre 500 M€ en 2025) et 280 M€ sur les Départements (220 M€ en 2025). Les modalités de prélèvement concernant les Régions seraient les mêmes que celles s'appliquant au DILICO 1, soit un prélèvement opéré sur les seules Régions métropolitaines hors Corse, au prorata de leur population. En revanche, les modalités de reversement diffèreraient fortement de celles du DILICO 1, avec un étalement du reversement sur 5 ans (au lieu de 3 années dans le DILICO 1), un reversement annuel de 20 % au fonds de solidarité régional (contre 10 % dans le DILICO 1), et un conditionnement du reversement selon l'évolution des dépenses régionales sur le dernier exercice.

La Région Grand Est fait toutefois le pari d'un allègement par le Sénat du doublement prévu par le Gouvernement Lecornu, et a ainsi évalué à date l'impact du DILICO 2 à 38 M€ au BP 2026.

Par ailleurs, la Région continue de contribuer au **fonds de solidarité régional** ; la contribution de la Région Grand Est à ce fonds a été évaluée à **2,9 M€**.

**3,3 M€** sont inscrits au titre des provisions, soit un montant identique à celui des deux derniers BP.

**1,5 M€** sont par ailleurs budgétés au titre des prestations extérieures, afin de financer en 2025 :

- Les cotisations pour 1,1 M€
- Le marché d'accompagnement à la certification de nos comptes, pour 0,375 M€ annuels.

## **2.3 AMELIORER LE PILOTAGE ET LA GESTION DES RISQUES DE LA COLLECTIVITE**

La collectivité a renouvelé une inscription de 0,2 M€ à des fins d'évaluation de ses politiques publiques. Ces montants serviront à la fois à conduire des revues (= bilans) des interventions régionales, afin de les réorienter le cas échéant, ainsi qu'à mener des évaluations sur des dispositifs et politiques publiques, conjointement avec le CESER.

0,15 M€ sont également prévus afin de pouvoir conduire des audits financiers des structures partenaires de la Région.

Enfin, 0,15 M€ sont budgétés pour la mission d'Audit interne.

La collectivité a mis en place une gestion centralisée des assurances régionales, tant au niveau de la définition de la stratégie (type de couverture, niveau de franchise...), qu'au niveau de la passation des contrats et de la gestion de sinistres.

Pour autant, cette gestion rationalisée du portefeuille régional ne suffit plus à masquer les conséquences d'un contexte international de l'assurance qui connaît une tendance haussière généralisée et d'autant plus marquée pour le segment des collectivités territoriales.

Chaque année, la Région Grand Est doit ainsi faire face, au stade du vote du budget primitif ou des décisions modificatives, à des demandes de majorations imposées par les compagnies d'assurance (assurance prévoyance des risques statutaires, responsabilité civile, assurance flotte automobile, ...) ou, à l'occasion du lancement de nouvelles consultations, à des résultats d'appels d'offres substantiellement supérieurs aux précédents (assurance du patrimoine régional).

Les dépenses liées aux honoraires d'avocats et de tout auxiliaire de justice dans le cadre du traitement des contentieux et du conseil juridique restent, quant à elles, stables, compte tenu du fort taux d'internalisation des dossiers concernés.

Le besoin en crédits de paiement s'élève à 6,7 M€ au titre de l'année 2026.

## **2.4 DES INDICATEURS FINANCIERS QUI DEMEURENT SOLIDES**

### **2.4.1 Les arbitrages effectués permettent de contenir la progression des dépenses de fonctionnement et de préserver le taux d'épargne**

Bien qu'affectée par les effets successifs de la loi de finances 2025, du contexte économique et des effets anticipés de la loi de finances 2026, l'épargne brute affichée au budget primitif 2026, à 467 M€, est supérieure à celle du budget primitif 2025 (442 M€), permettant ainsi, grâce aux efforts anticipés dès le printemps 2025 pour s'adapter aux annonces attendues du PLF 2026, de préserver les marges de manœuvre indispensables afin de maintenir l'ambition régionale de financer un haut niveau d'investissement en 2026, avec une inscription maintenue à plus d'1 600 M€.

Grâce à une hausse contrôlée des dépenses de fonctionnement, le projet de BP 26 croît de 0,85 %, soit bien moins que l'inflation (1% en 2025, 1,3% attendu en 2026), pour s'établir à 4 137 M€.

Au budget primitif 2026 et avant exécution, le taux d'épargne brute s'affiche à 15,9 %, contre 15,4 % au budget primitif 2025.

### **2.4.2 Un endettement maîtrisé**

Contenir les dépenses de fonctionnement afin de préserver l'épargne permet de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, tout en maîtrisant l'endettement de la collectivité. La capacité de désendettement s'affiche à 7 ans au stade du BP 2026, au même niveau qu'au moment du vote du BP 2025, en dépit de deux lois de finances successives impactant fortement la section de fonctionnement des collectivités, et des Régions en particulier.

Le maintien des indicateurs à un niveau satisfaisant nous permet de faire face à un éventuel durcissement de la loi de finances 2026 par rapport aux hypothèses d'atténuation prises lors de l'élaboration de notre budget primitif 2026 quant à la version finale de la Loi de Finances 2026 ou à une dégradation de la croissance ou autre choc qui surviendrait en 2026.

Pour minimiser le coût de la dette, la Région a mené une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée en ayant sécurisé, jusque 2022, des taux fixes à des montants très compétitifs, permettant à la collectivité de se prémunir contre une remontée des taux sur une part très majoritaire de son encours de dette. Une forte prépondérance de la dette à taux fixe était pertinente dans un marché de taux quasi-nuls, elle l'est moins aujourd'hui après la forte remontée des taux intervenue depuis 2022. Depuis 2023, tenant compte du contexte de forte hausse des taux, et pour ne pas fixer sur de trop longues durées (20-25 ans) des emprunts à des taux très élevés, la collectivité mobilise des emprunts à taux variables, faisant évoluer la part respective dans son encours des emprunts à taux fixes et des emprunts à taux variables, ces derniers occupant une part croissante dans notre encours (de 25 % fin 2022 à 37 % fin 2025).

Au 31 décembre 2025, la part de taux fixes dans l'encours de dette de la Région demeure à un niveau élevé de 63%, et la part à taux variable de 37%.

En 2026, la stratégie de gestion de dette demeurera guidée par les mêmes principes que les années passées : mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, selon les opportunités de marché, souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, dans les limites fixées par le budget. La Région s'adapte aux circonstances de marché.

S'agissant de la gestion de trésorerie, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à

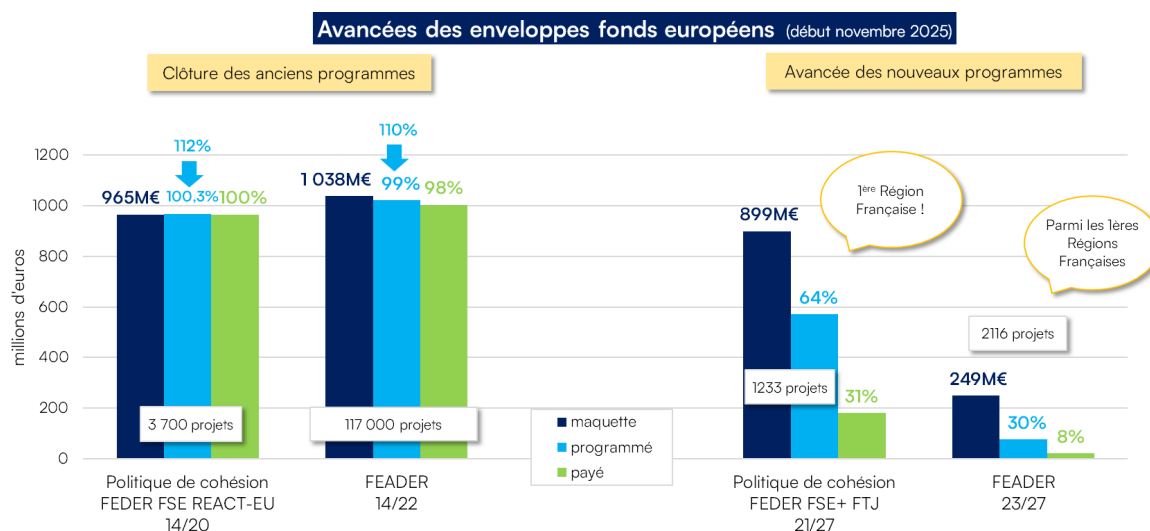
tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés étant inscrits au budget. Le montant des lignes contractées pour 2026 s'élève à 325 M€. Ce niveau du montant des lignes de trésorerie est rendu nécessaire par la gestion de TVA du compte TER (depuis 2024), la création du budget annexe des routes déléguées (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025) et la tendance de l'Etat, très fortement observée en 2025, à verser le plus tardivement possible les dotations et autres recettes aux collectivités. L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.

BP 2026 - Objectifs Stratégiques	Fonctionnement		Investissement		Total AP/AE	Total CP
	AP/AE	CP	AP/AE	CP		
Accompagner la transformation	9 791 710	10 342 710	16 687 983	16 018 983	26 479 693	26 361 693
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	-	7 322 500	-	-	-	7 322 500
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	-	171 944 025	-	200 000	-	172 144 025
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	-	13 641 280	-	-	-	13 641 280
Assurer l'ingénierie financière	40 000 000	122 949 500	20 000 000	227 817 186	60 000 000	350 766 686
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	6 500 000	10 427 450	3 600 000	7 437 500	10 100 000	17 864 950
<b>Total général</b>	<b>56 291 710</b>	<b>336 627 465</b>	<b>40 287 983</b>	<b>251 473 669</b>	<b>96 579 693</b>	<b>588 101 134</b>

## 2.5 MOBILISER LES FONDS EUROPEENS AU PROFIT DE TOUS LES ACTEURS ET TERRITOIRES DU GRAND EST

En 2025, le Grand Est demeure la Région française la plus exemplaire pour sa bonne gestion des fonds européens, en conservant sa 1<sup>ère</sup> place pour la Politique de Cohésion 2021/2027, avec une programmation supérieure à la moyenne européenne (chiffre ANCT de début novembre 2025).

Les nouveaux programmes européens du Grand Est répondent parfaitement aux attentes des territoires. La forte consommation des fonds européens démontre que la Région Grand Est a su articuler les politiques européennes avec ses politiques régionales pour un accompagnement efficace des territoires et de leurs besoins de développement, qu'ils soient liés à l'innovation, la ruralité, la jeunesse ou encore les transitions.



En 2026, les projets soutenus par les fonds européens, gérés par la Région, relèveront des crédits des nouveaux programmes du Grand Est à savoir le FEDER, FSE+, FTJ 21/27 et le FEADER 23-27. Parallèlement, des travaux de préparation de la future programmation 2028-2034 seront engagés dans un contexte qui reste à préciser quant à la place des Régions dans la gestion du futur Programme partenarial national et régional (PPNR 28-34) et aux enveloppes financières européennes disponibles.

La très bonne progression de la nouvelle programmation nécessite des volumes financiers à hauteur de **59,2 M€** de crédits de paiement en fonctionnement et de **296,5 M€** de crédits de paiement en investissement au BP 2026. Les recettes s'élèvent à 59,2 M€ en fonctionnement et à **289,8 M€** en investissement.

Par ailleurs, la Région Grand Est s'implique activement dans la gestion de trois programmes européens transfrontaliers du volet coopération territoriale européenne, au travers des **programmes Interreg** :

- Programme transfrontalier Interreg Rhin Supérieur, en tant qu'autorité de gestion et autorité nationale ;
- Programme transfrontalier Interreg Grande Région, en tant qu'autorité nationale et présidence du groupement européen (GECT Interreg Grande Région) Autorité de gestion du programme ;
- Programme transfrontalier Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, en portant une des antennes territoriales de l'équipe technique.

Les dépenses directes liées à la gestion de ces trois programmes s'élèveront en 2026 à :

- 240 k€ de crédits de fonctionnement et 4 k€ de crédits d'investissement pour le Programme Interreg Rhin Supérieur ;
- 42 k€ de crédits de fonctionnement pour le Programme Interreg Grande Région ;
- 20,75 k€ de crédits de fonctionnement pour le Programme Interreg France/Wallonie/ Flandres.

Concernant le programme Interreg Rhin supérieur, ces montants doivent notamment permettre de financer des frais de traductions, d'interprétation, d'organisation de réunions et d'ateliers, ainsi que des frais liés à la communication autour des programmes et à l'accompagnement des bénéficiaires.

Les dépenses d'assistance technique pour le Programme Interreg Rhin supérieur sont cofinancées par des recettes provenant de l'Union européenne et des partenaires français, allemands et suisses du programme. Le reste à charge pour la Région Grand Est s'élève, de ce fait, à moins de 2% des dépenses effectuées.

Pour le programme Interreg Grande Région, ces montants permettent de cofinancer le budget d'assistance technique géré par le Luxembourg qui héberge le Secrétariat conjoint, la fonction comptable et l'Autorité d'audit. L'assistance technique permet de financer les organes communs du programme.

Concernant le programme Interreg France/Wallonie/Flandres, les crédits programmés permettront d'accompagner la mise en œuvre du programme dans les Ardennes et dans la Marne et notamment l'organisation des comités de suivis et comité de pilotage revenant au Grand Est selon le principe de rotation entre versants.

Au-delà des dépenses d'assistance technique relatives au trois programmes Interreg, le budget de la Région fait également apparaître de manière distincte les paiements de fonds européens réalisés au profit des porteurs de projets du Programme Interreg Rhin Supérieur pour le compte de l'Union européenne. En effet, pour ce Programme, la Région assure le rôle d'autorité de gestion. Des crédits de paiement sont ainsi prévus pour 2026, dans le cadre de la période de programmation 2021-2027, au titre de laquelle 64 projets ont déjà été programmés à ce jour.

Selon les projets approuvés par le Comité de suivi du programme, des crédits de paiements sont également prévus pour payer les bénéficiaires de projets portés par la Région dans le cadre du Programme Interreg Grande Région 21/27.

Ces crédits de paiement sont destinés à financer la mise en œuvre de projets transfrontaliers dans les domaines de l'innovation, de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la santé, de la culture, du tourisme, de la mobilité, de la transition énergétique et écologique, de l'adaptation au changement climatique, et de la coopération entre administrations et citoyens :

- Interreg Rhin supérieur : 19 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 7,29 M€ de crédits de paiement en investissement.
- Interreg Grande Région : 150 k€ de crédits de paiements en fonctionnement sont fléchés pour les opérateurs (hors Région) du projet Cineuro film lab, reposant sur une maîtrise d'ouvrage par la Région (projet porté par la direction de la Culture). Le montant des recettes attendues est à même hauteur.

Fonds européens

BP 2026- Objectifs Stratégiques	Fonctionnement		Investissement		Total AP/AE	Total CP
	AP/AE	CP	AP/AE	CP		
Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et territoires du Grand Est	81 640 000	79 302 750	45 208 000	303 955 509	126 848 000	383 258 259
<b>Total général</b>	<b>81 640 000</b>	<b>79 302 750</b>	<b>45 208 000</b>	<b>303 955 509</b>	<b>126 848 000</b>	<b>383 258 259</b>

BUDGET PRIMITIF 2026 - Dépenses

Priorités/Objectifs stratégiques	Budget Primitif 2025						Budget Primitif 2026					
	Fonctionnement			Investissement			Fonctionnement			Investissement		
	AE	CF	AP	CP	AE	CF	AP	CP	AE	CF	AP	CP
<b>Attractivité</b>	125 057 763	141 826 805	247 120 325	385 039 100	131 398 123	138 123 467	282 416 866	388 610 241	8 830 000	8 686 359	30 021 100	28 605 190
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	9 058 500	10 649 918	35 840 000	31 156 293	8 830 000	8 686 359	30 021 100	28 605 190	16 375 286	17 116 555	71 106 250	66 433 269
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle	19 035 050	17 464 184	71 905 000	63 049 436	10 993 292	11 188 969	6 988 000	9 606 233	10 993 292	11 188 969	6 988 000	9 606 233
Faire du Grand Est un territoire touristique durable et digital	12 870 166	12 607 611	10 225 000	10 974 000	3 288 380	3 362 735	90 000	101 000	4 627 648	4 520 035	170 000	186 000
Assurer le rayonnement international et transnational à travers la coopération	9 733 970	11 242 066	7 800 000	7 323 771	11 013 497	12 052 987	6 750 000	4 373 616	9 733 970	11 013 497	6 750 000	4 373 616
Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations	4 664 780	4 925 939	-	18 000	7 054 000	7 054 000	-	18 000	4 664 780	4 925 939	-	18 000
Promouvoir l'image et les réalisations de la Région Grand Est	5 860 800	4 305 300	26 031 000	13 045 025	5 168 631	5 022 251	10 710 000	12 244 527	11 458 123	9 358 765	7 961 770	87 734 000
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises	35 764 500	34 821 800	21 596 000	12 954 975	32 524 600	31 648 324	37 069 000	11 455 473	11 984 226	25 407 752	31 948 516	214 805 509
Révéler les richesses culturelles régionales	11 458 123	8 828 200	73 454 300	41 012 600	9 358 765	9 358 765	87 734 000	41 767 424	35 764 500	34 821 800	21 596 000	12 954 975
Faire de la bioéconomie un pilier du développement	11 984 226	25 407 752	99 225	205 119 000	33 100 372	32 452 750	31 948 516	214 805 509	562 111 107	775 100 900	430 551 500	297 821 534
Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle	10 750 000	10 200 000	131 850 000	86 670 000	9 100 000	8 300 000	60 470 000	76 170 000	10 750 000	10 200 000	131 850 000	86 670 000
Mobiliser les fonds européens - Attractivité	92 550 000	163 603 900	238 550 000	156 642 000	195 750 000	149 483 900	140 690 000	164 425 500	92 550 000	163 603 900	238 550 000	156 642 000
<b>Jeunesse, emploi, formation</b>	562 111 107	775 100 900	430 551 500	297 821 534	585 212 828	740 622 791	263 306 231	294 247 180	562 111 107	775 100 900	430 551 500	297 821 534
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	10 200 000	10 200 000	131 850 000	86 670 000	9 100 000	8 300 000	60 470 000	76 170 000	10 200 000	10 200 000	131 850 000	86 670 000
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	92 550 000	163 603 900	238 550 000	156 642 000	195 750 000	149 483 900	140 690 000	164 425 500	92 550 000	163 603 900	238 550 000	156 642 000
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale (ATEE)	278 375 280	182 209 953	19 481 500	16 014 554	178 144 545	161 640 129	13 355 414	15 484 010	278 375 280	182 209 953	19 481 500	16 014 554
Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	15 230 000	13 407 000	960 000	560 000	13 320 000	11 315 400	100 000	100 000	15 230 000	13 407 000	960 000	560 000
Faciliter l'orientation par l'information et la promotion des métiers et des formations	135 950 000	132 850 000	19 600 000	8 415 400	126 228 750	122 850 000	16 000 000	6 998 090	135 950 000	132 850 000	19 600 000	8 415 400
Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social	7 425 000	7 927 047	1 650 000	900 000	6 041 000	6 223 362	600 000	600 000	7 425 000	7 927 047	1 650 000	900 000
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	2 285 000	2 285 000	2 250 000	2 250 000	2 400 000	2 400 000	2 650 000	2 650 000	2 285 000	2 285 000	2 250 000	2 250 000
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	11 433 000	14 143 000	16 210 000	26 369 590	14 285 000	14 285 000	28 950 000	24 519 590	11 433 000	14 143 000	16 210 000	26 369 590
Soutenir le développement des pratiques sportives	8 112 827	17 200 000	-	-	39 943 533	38 800 000	490 817	3 300 000	8 112 827	17 200 000	-	-
Mobiliser les fonds européens - Jeunesse Emploi Formation	886 560 987	1 068 139 447	950 923 150	513 103 479	912 481 866	1 144 976 447	1 708 026 912	486 860 732	886 560 987	1 068 139 447	950 923 150	513 103 479
<b>Mobilités</b>	10 500 000	1 733 000	224 351 988	76 045 838	2 400 000	5 300 000	241 378 873	115 008 368	10 500 000	1 733 000	224 351 988	76 045 838
Accompagner le développement des grands réseaux de transport	1 524 000	4 095 000	52 659 000	28 186 958	281 250	3 995 000	44 401 420	41 451 820	1 524 000	4 095 000	52 659 000	28 186 958
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	-	10 417 346	571 280 976	303 683 662	-	11 817 346	1 305 818 624	212 366 532	-	10 417 346	571 280 976	303 683 662
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	874 442 652	1 051 694 101	102 630 847	104 477 021	909 182 933	1 123 264 101	116 264 389	116 934 012	874 442 652	1 051 694 101	102 630 847	104 477 021
Offrir un service de qualité aux voyageurs	94 335	200 000	339	700 000	617 663	600 000	163 606	1 100 000	94 335	200 000	339	700 000
Mobiliser les fonds européens - Mobilité	60 774 905	330 717 849	53 299 531	244 946 072	57 269 709	337 277 465	40 310 293	251 623 669	60 774 905	330 717 849	53 299 531	244 946 072
<b>Ressourceries et moyens</b>	8 728 316	9 543 509	14 889 471	17 785 102	9 791 710	10 342 710	16 687 963	16 018 983	8 728 316	9 543 509	14 889 471	17 785 102
Accompagner la transformation	90 000	7 497 500	-	-	-	7 322 500	-	-	90 000	7 497 500	-	-
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	-	145 229 610	-	200 000	-	171 944 025	-	200 000	-	145 229 610	-	200 000
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	-	13 672 280	-	-	-	13 641 280	-	-	-	13 672 280	-	-
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	40 000 000	142 749 500	20 000 000	218 086 470	40 000 000	122 949 500	20 000 000	227 817 186	40 000 000	142 749 500	20 000 000	218 086 470
Assurer l'ingénierie financière	11 650 000	11 375 450	18 410 000	8 750 000	6 500 000	10 427 450	3 600 000	7 437 500	11 650 000	11 375 450	18 410 000	8 750 000
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	306 589	650 000	60	124 500	977 999	650 000	22 310	150 000	306 589	650 000	60	124 500
Mobiliser les fonds européens - Ressources et moyens	20 830 670	109 556 183	179 775 876	236 583 000	29 203 605	111 775 190	166 504 464	243 237 712	20 830 670	109 556 183	179 775 876	236 583 000
<b>Transitions, territoires et ruralités</b>	15 456 348	22 062 459	82 602 000	47 920 000	18 519 466	20 409 466	51 774 459	53 435 459	15 456 348	22 062 459	82 602 000	47 920 000
Agrir pour un territoire à énergie positive et sobre en ressources	1 425 000	1 125 000	17 430 000	9 383 000	1 100 000	1 100 000	22 912 253	8 912 253	1 425 000	1 125 000	17 430 000	9 383 000
Favoriser le meilleur accès aux soins et la prévention santé	2 600 000	83 528 724	61 700 000	65 300 000	2 313 726	83 195 724	57 280 703	57 280 703	2 600 000	83 528 724	61 700 000	65 300 000
Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires	217 300	240 000	18 000 000	23 080 000	270 000	270 000	21 954 297	39 009 297	217 300	240 000	18 000 000	23 080 000
Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	1 132 022	2 400 000	43 876	90 700 000	7 000 413	6 800 000	12 582 752	84 600 000	1 132 022	2 400 000	43 876	90 700 000
Mobiliser les fonds européens - Transitions, territoires et ruralités	1 655 335 433	2 425 141 184	1 861 670 582	1 677 293 185	1 715 566 131	2 472 775 380	2 460 564 765	1 664 579 534	1 655 335 433	2 425 141 184	1 861 670 582	1 677 293 185
<b>TOTAL BUDGET</b>	1 655 335 433	2 425 141 184	1 861 670 582	1 677 293 185	1 715 566 131	2 472 775 380	2 460 564 765	1 664 579 534	1 655 335 433	2 425 141 184	1 861 670 582	1 677 293 185

\*Incluant revolving(10,3 M€)